

Village de Forez

Cahier d'histoire locale - Association des usagers
du Centre Social de Montbrison (42)

N° 75 - 76 octobre 1998

- | | | |
|-------|--|------------------------------|
| p. 2 | La fondation de la Société d'arboriculture et de viticulture de la Loire (19 avril 1874) | Mickaël Lathière |
| p. 8 | Une grève aux établissements Brault à Sail-sous-Couzan en 1899. | Stéphane Prajalas |
| p. 12 | La petite diligence, sur les beaux chemins de France... | Marie Grange |
| p. 16 | Sur la route de Sury à St-Jean, un acte de bravoure (1836) | Mireille Busseuil |
| p. 18 | Les pigeonniers des moines de Savigneux en 1736. | Joseph Barou |
| p. 22 | Protection des raisins : serre-fruits. | Pierre-Michel Therrat |
| p. 24 | Le souvenir de 1848 | Claude Latta |
| p. 27 | Au XVII ^e siècle, Michel Baud, "marchand pérolier" à Montbrison | Jean Guillot |
| p. 31 | Une aventure intellectuelle et éditoriale dans un Centre Social : <i>Village de Forez</i> , une revue d'histoire locale | Claude Latta |
| p. 37 | Un destin peu ordinaire : Jean-Marie Pêtre (1887-1965) | Roger Faure |
| p. 42 | Le 4 ^e centenaire de l'Edit de Nantes (1598) et son enregistrement difficile en Forez (1605) | Claude Latta |

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements) :

- Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : Philippe Pouzols, André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

- Illustrations : Edouard Crozier

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 1998.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.

La fondation de la Société d'arboriculture et de viticulture de la Loire (19 avril 1874)

Le 19 avril 1874, quarante-deux propriétaires venus de tout le département et réunis dans l'une des grandes salles de l'hôtel de ville de Montbrison décidèrent de s'associer et fondèrent la *Société de viticulture et d'arboriculture de la Loire*. Suite à cette décision, un texte statutaire, fixant les règles de fonctionnement et l'organisation de la nouvelle association fut adopté à l'unanimité. Ce document retrouvé aux archives départementales se compose de plusieurs feuilles manuscrites. Une première page relatant les circonstances de la fondation fait office d'introduction. S'ensuit le règlement proprement dit, sectionné en trente-quatre articles.

La fondation de la *Société de viticulture et d'arboriculture* peut être mise à l'actif d'un homme : François Crozier. C'est en effet lui qui le premier eut l'idée de créer une telle association dans la Loire. Juriste de formation, ce natif du Rhône s'installe à Montbrison au cours des années 1860. Là, il exerce successivement la profession de notaire puis celle de juge de paix. Maître Crozier manifeste un réel intérêt pour l'agriculture. Il adhère à la *Société d'agriculture de Montbrison* dont il devient l'un des membres les plus actifs, se passionnant tout particulièrement pour tout ce qui touche la viticulture. En 1874, il acquiert le domaine de la Corée adossé aux coteaux foréziens sur le territoire la commune de Champdieu. Cette vaste propriété, qui s'étend sur plus de 170 hectares, comprend d'importantes étendues plantées de vignes et d'arbres fruitiers.

Ce juriste devenu vigneron parvient à rallier autour de lui et de son projet un petit groupe de Foréziens influents : Louis Casimir Faye, vice-président de la *Société d'agriculture* ; Léon de Saint-Pulgent, ancien maire de Montbrison ainsi que Jean-Baptiste Chavassieux et Georges Levet, tous deux députés. Ces quatre hommes, dont le soutien est sans aucun doute déterminant, constituent autour de François Crozier un premier "comité de fondation" qui se charge de préparer la réunion du 19 avril. Ils élaborent le projet de statuts et envoient une convocation aux propriétaires susceptibles d'être intéressés.

La fondation de cette association s'explique avant tout par le formidable essor du vignoble forézien. Depuis le début du XIX^e siècle, la vigne n'a cessé de gagner du terrain dans l'arrondissement de Montbrison. De 3 100 ha en 1815, les surfaces en vignes sont passées à 3 591 ha en 1845 et à 5 043 ha en 1875. Cette expansion sans précédent est à mettre en parallèle avec l'essor économique et démographique du bassin stéphanois. En effet, la population ouvrière qui s'amasse autour des puits de mine, des ateliers de passementerie et des armureries constitue un important débouché pour les vins foréziens.

La viticulture devient dès lors une activité rémunératrice dans le Forez alors qu'au même moment le cours des céréales s'effondre. En conséquence, les cultivateurs accroissent les étendues consacrées à la culture de la vigne. Cette forte expansion du vignoble forézien fait naître chez les propriétaires un mélange de satisfaction et d'inquiétude. Ils se réjouissent de la bonne santé de la viticulture tout en craignant que cet engouement soudain ne s'accompagne de dérives dangereuses. C'est pourquoi ils ressentent le besoin de se regrouper en association afin d'encadrer cette expansion.

La fondation de la *Société d'arboriculture et de viticulture* s'inscrit dans un mouvement associatif plus vaste et plus ancien. Dès le milieu du XVIII^e siècle, les tenants de l'agriculture forézienne comprirent que tout développement ne pouvait passer que par l'union. Ils constituèrent donc à Montbrison une section de la *Société d'agriculture de Lyon*. Mais cette première tentative ne put survivre à l'Ancien Régime et fut balayée par la Révolution. Il faut dès lors attendre la restauration de la monarchie pour que renaisse dans le Forez une association agricole : le 18 octobre 1818 est fondée la *Société d'agriculture* de Montbrison. Contrairement à son aînée, cette dernière parvint à s'installer durablement.

Devenue une véritable institution, elle prit une part active à toutes les transformations que connut l'agriculture forézienne durant le XIX^{ème} siècle : assèchement des étangs, drainage, création du canal du Forez, mécanisation, développement de l'élevage... Après 1850, de nouvelles associations agricoles sont créées. Mais elles ne s'intéressent pas à l'agriculture dans son ensemble et se spécialisent dans des domaines bien précis. Ainsi la *Société hippique* est fondée à l'initiative de grands propriétaires tels que Francisque Balaÿ ou le marquis de Poncins. La *Société d'arboriculture et de viticulture* appartient aussi à cette seconde génération.

La Société, dont le siège est fixé à Montbrison, se compose de deux sections, l'une dite d'arboriculture, l'autre de viticulture. La première s'est fixée comme but "le perfectionnement de la culture de la vigne et des procédés de vinification ainsi que l'extension du commerce des vins". La seconde doit s'attacher à "l'amélioration et au perfectionnement de la culture des arbres, des fleurs et des plantes potagères".

Les sociétaires se réunissent tous les deuxièmes dimanches de chaque mois. Ces réunions doivent être avant tout des lieux d'échanges. Les membres présents peuvent y faire part de leurs propres expériences et demander conseil. On peut aussi s'y informer sur les dernières découvertes et sur les progrès des travaux de la société. Mais, surtout, on y vote les décisions importantes et on y élit le bureau. Deux de ces séances sont dites "exceptionnelles". Elles ont lieu au printemps et à l'automne dans une localité désignée à l'avance. Les sociétaires sont tout particulièrement invités à y assister, afin de débattre des propositions étudiées et préparées par chacune des deux sections.

Le texte statutaire prévoit la mise en place "d'outils" jugés indispensables à l'action de la société. Le premier d'entre eux est un champ d'expérimentation permettant de tester dans les conditions réelles de nouvelles espèces, de nouvelles techniques ou de nouveaux instruments. Ce champ doit être partagé en deux, chaque moitié étant confiée à chacune des deux sections. Il est également envisagé l'organisation de concours, notamment de taille, ainsi que des expositions publiques et des publications. La création d'une bibliothèque réunissant des ouvrages pratiques est aussi inscrite parmi les projets.

La *Société d'arboriculture et de viticulture* s'organise autour d'un bureau qui en constitue le noyau central. Celui-ci est chargé "de veiller aux intérêts de la Société et de la représenter en toute occasion". Il doit tout à la fois en assurer la direction, la gestion et l'administration. Il nomme les commissions et se prononce sur l'admission des nouveaux membres. Ce bureau se compose :

- D'un président qui dirige l'ensemble des travaux de la Société. Il préside les séances mensuelles et convoque les assemblées extraordinaires. Il veille au respect du règlement et ordonne les dépenses. Sa voix est prépondérante lors des votes.
- D'un vice-président dont le rôle n'est pas déterminant. Il doit seulement remplacer le président en cas d'absence.
- D'un secrétaire général qui veille à l'exécution des délibérations. Il est chargé de l'ensemble de la correspondance (convocations, avis d'admission) et rédige les

procès-verbaux des séances. Le secrétaire général doit de plus diriger et surveiller les impressions faites au nom de la société. Enfin il a la charge de présenter au début de chaque année le compte rendu des travaux effectués durant l'année expirée.

- D'un secrétaire ordinaire qui doit assister le secrétaire général dans son travail, notamment dans la tenue du registre des délibérations.
- D'un archiviste dont la tâche est de tenir un inventaire précis de tous les livres, ouvrages et mobiliers détenus par la Société, ainsi qu'un catalogue de toutes les plantes, arbres et arbustes cultivés dans son champ d'expérimentation.
- D'un trésorier chargé de l'entrée des fonds et des dépenses de la société. Il doit rédiger un livre de caisse et un livre journal. A la séance du mois de mars il présente chaque année un compte rendu de gestion.
- D'un conservateur qui assure la garde et le dépôt de tous les objets mobiliers collections, livres, titres, archives, outils et instruments horticoles et viticoles.

Les membres du bureau sont élus pour trois ans, lors de la séance du mois de mars, à la majorité des sociétaires présents (au moins quarante sociétaires). Le président, le vice-président et les présidents de section le sont par bulletin individuel, alors que le reste du bureau l'est par bulletin de liste.

Bureau élu le 19 avril 1874 :

- Président : Louis-Casimir Faye
- Vice-Président : Léon de Saint-Pulgent
- Présidents de section : Georges Levet
Bruyas
- Secrétaire général : François Crozier
- Secrétaire adjoint : Gonnard
- Conservateur : Morel
- Archiviste : Lebois

En rédigeant les statuts, les fondateurs ont voulu privilégier le travail de groupe et ont prévu la mise en place de commissions qui, au côté du bureau, doivent assurer la gestion de la Société. Ainsi, chacune des deux sections est dirigée par une commission de six membres, pour la section d'arboriculture, et de quatre, pour celle de viticulture, nommés par le bureau. Elles sont chargées de l'administration du champ d'expérience : elles décident des travaux à faire, maintiennent l'ordre dans les cultures et les collections, constatent par procès-verbaux les résultats des expériences et des études comparatives... Une troisième commission doit s'occuper plus particulièrement de l'organisation des concours et des expositions. Hormis ces dernières qui sont permanentes, d'autres peuvent être ponctuellement nommées par le bureau.

Les membres de la *Société d'arboriculture et de viticulture* se répartissent selon deux catégories : les "membres fondateurs" qui, en échange d'une cotisation annuelle de dix francs, peuvent profiter des produits du jardin, et les "membres simples sociétaires" qui ne paient que six francs. Appartenant à cette dernière catégorie, les élèves de l'école normale de Montbrison et des écoles d'agriculture du département sont exemptés de cotisation. De par ce système, les fondateurs espèrent ouvrir la société au plus grand nombre et, tout particulièrement, aux petits propriétaires viticoles. Les femmes sont admises et les épouses des sociétaires appartiennent de droit à la société à titre de "dames patronnesses".

Dès sa fondation, la *Société d'arboriculture et de viticulture* parvient à rassembler 128 adhérents dont 61 membres fondateurs et 67 membres ordinaires.

La grande majorité de ces premiers sociétaires résident dans l'arrondissement de Montbrison. En effet, seuls quatre membres habitent celui de Roanne et trois celui de Saint-Etienne. De fait, les Foréziens sont largement les plus nombreux et, tout particulièrement, les Montbrisonnais qui sont au nombre de 59. Ainsi, la *Société d'arboriculture et de viticulture*, malgré son statut de société départementale, apparaît comme une association essentiellement forézienne voire montbrisonnaise. Il est à noter aussi la présence, en assez grand nombre d'habitants de villages des coteaux foréziens : Champdieu, Pralong, Marcilly, Lézigneux...

Les "membres fondateurs" appartiennent pour la plupart à l'élite forézienne. Les grands propriétaires terriens sont nombreux (30 recensés). Ainsi, Louis de Quirielle (domaine de Say) et Alexis de Turge (domaine de la Morandin) sont à la tête de vastes domaines où la vigne est très présente. Les hauts fonctionnaires et les magistrats constituent aussi un important contingent : les juges Dusser, Blanc et Bouvier, le receveur de l'enregistrement Varin, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Girardon... On compte aussi des notaires (Crozier et Grenier), un banquier (Gonnard), des négociants (Lhote, Cognasse et Allamagny), un avocat (Delmas)... La présence d'hommes politiques influents renforce ce caractère élitiste. Les députés Levet, Chavassieu et de Meaux, ainsi que le maire de Montbrison, Louis de Quirielle, siègent parmi les membres fondateurs.

A l'inverse, les "membres simples sociétaires" se caractérisent par la modestie de leur statut social. La plupart sont de simples "cultivateurs viticulteurs", ce qui signifie soit de petits ou moyens propriétaires, soit des fermiers ou métayers. Parmi eux se trouvent de nombreux maires de communes rurales : Passel, maire de Champdieu, Clépier, maire de Pralong, Clavelloux, maire de Moingt. Ont aussi adhéré des professeurs et des élèves de l'école normale de Montbrison ainsi que des instituteurs (Fournier, instituteur à Champdieu, Bifferne, instituteur à Moingt).

Mickaël Lathière

Annexe

Les premiers membres de la *Société d'arboriculture et de viticulture de la Loire*

Membres fondateurs dont la cotisation est de dix francs

- 1- Dulac Emile, à Montbrison (sa veuve)
- 2 - Faye, propriétaire, vice-président de la société d'agriculture
- 3 - de St-Pulgent, président de la société d'horticulture
- 4 - Reymond député, président honoraire de la société d'agriculture
- 5 - de Meaux, député
- 6 - Chavassieu, député
- 7 - Levet, propriétaire à Montbrison
- 8 - Gonon, propriétaire à Luré, canton de St-Germain-Laval
- 9 - Crozier, notaire à Montbrison, propriétaire viticulteur
- 10 - de la Bâtie, propriétaire à Montbrison
- 11 - de Quirielle, maire de Montbrison, secrétaire de la société d'agriculture.
- 12 - Goure, avoué à Montbrison
- 13 - Lhote, fils négociant à Montbrison
- 14 - Delmas, avocat, propriétaire à Montbrison
- 15 - Chaleyser, propriétaire à Montbrison
- 16 - Reynaud Emile, propriétaire à Montbrison
- 17 - Brun Camille, propriétaire à St-Etienne
- 18 - Bruyas père, propriétaire à Sury
- 19 - Béard, avoué à Montbrison
- 20 - de la Plagne, propriétaire, maire de St-Paul-d'Uzore
- 21 - Dusser Louis, juge suppléant à Montbrison
- 22 - Blanc, juge à Montbrison
- 23 - Bouvier, juge à Montbrison
- 24 - Blanc, économiste des hospices de Montbrison
- 25 - Méjasson, greffier à Montbrison
- 26 - Perrier, expert à Montbrison
- 27 - Grenier, notaire à Boën
- 28 - Verdollin, propriétaire à Montverdun
- 29 - Cognasse, négociant à Montbrison
- 30 - Blanc, adjoint au maire de Sury
- 31 - Maillon, propriétaire viticulteur à Montbrison
- 32 - du Ribert, receveur des hospices à Montbrison
- 33 - Gonnard Auguste, banquier à Montbrison
- 34 - D'Arlempes, propriétaire viticulteur à Roanne
- 35 - Rony Louis, propriétaire et maire de Périgneux
- 36 - Dussaud, directeur de l'école normale de Montbrison
- 37 - Falcous, propriétaire à Savigneux
- 38 - Colas, propriétaire à St-Thomas-la-Garde
- 39 - Bonnefond, clerc de notaire à Montbrison
- 40 - David, ancien directeur de l'école normale de Montbrison
- 41 - Le baron de Brosse, propriétaire à Salt-en-Donzy
- 42 - Philippe Fessy, propriétaire à St-Etienne
- 43 - Lebois, professeur à l'école normale de Montbrison
- 44 - Mervillon, géomètre expert à Montbrison
- 45 - Laurent, maire de Savigneux
- 46 - Clairet, propriétaire, ancien maire de Lézigneux
- 47 - Vendémond, propriétaire pépiniériste à Montbrison
- 48 - de Turge, propriétaire à Marcilly-le-Pavé
- 49 - Galland, serrurier à Montbrison
- 50 - Nizet, maire de St-Thomas
- 51 - Dussaps, propriétaire à Montbrison
- 52 - Farissier, propriétaire à Moingt
- 53 - des Périchons de la Noerie, à Montbrison
- 54 - Huguet, imprimeur à Montbrison
- 55 - Legrand, conducteur des Ponts et Chaussées à Montbrison
- 56 - Gay (l'abbé), prêtre retiré à Montbrison
- 57 - Cuttier ancien magistrat à Montbrison
- 58 - Bouveleur à Veauche
- 59 - Allamagny négociant à St-Chamond
- 60 - Varin, receveur d'enregistrement à Montbrison
- 61 - Girardon, ingénieur des Ponts et Chaussées à Montbrison

Membres dont la cotisation est de six francs

- 62 - Morgon, propriétaire à Savigneux
- 63 - Gay, président des syndicats des jardiniers
- 64 - Gonnard Laurent à Montbrison

- 65 - Chaland, secrétaire des jardiniers
66 - Michalon, syndic
67 - Félix, agent d'assurances
68 - Clépier, maire de Pralong
69 - Couchaud, adjoint
70 - Perrier, de Lard, propriétaire à Pralong
71 - Clépier Jean, fils, propriétaire à Pralong
72 - Passel, maire de Champdieu
73 - Bruyère, adjoint de Champdieu
74 - Clépier Vidal à Pralong
75 - de Lescure, propriétaire à Champdieu
76 - Madinier, propriétaire à Savigneux
77 - Thevenet, propriétaire à Boën
78 - Bruyas fils, notaire à Sury
79 - Clavelloux, maire de Moingt
80 - L'abbé Georges de Luré
81 - Nizet Claude, de St-Thomas
82 - Blanchet, maire de St-Georges
83 - Mallard, propriétaire à St-Georges
84 - Bourles à l'école normale de Montbrison
85 - Touzet de Boën
86 - Grange de Champdieu
87 - Cognasse de Champdieu
88 - Chenevier Grégoire, propriétaire
à Montbrison
89 - Robert, notaire à St-Jean
90 - Robert, notaire à Montbrison
91 - Frantz de l'école normale de Montbrison
92 - Liangeon, secrétaire d'académie
à St-Etienne
93 - Bufferne, instituteur à Moingt
94 - Fournier, instituteur à Champdieu
95 - Gonnard Eugène, propriétaire à la Garde
96 - Mornand, maire à Trelins
97 - Nemoz, épicier à Montbrison
98 - Simon Antoine, propriétaire à la Corée
99 - Duchez Simon, propriétaire à la Corée
100 - Guérin, propriétaire à Moingt
101 - Crépet, propriétaire à Lézigneux
102 - Balleydier, caissier à Montbrison
103 - Béry, employé à Montbrison
104 - Godard, viticulteur à Boën
105 - Remontet, architecte à Montbrison
106 - Pitiot adjoint, propriétaire à Montbrison
107 - Georges, propriétaire à Montbrison
108 - Dussud, avoué à Montbrison
109 - Jacquet, avoué à Montbrison
110 - Pinoncély, instituteur à Montbrison
111 - Morel, de la Madeleine
112 - Recorbet, notaire à Feurs
113 - Guillot, propriétaire
114 - Galland, notaire à Feurs
115 - Galland fils, à Feurs
116 - Bruneau, notaire à St-Galmier
117 - Ollier, directeur de la poste de Montbrison
118 - Morgon, fleuriste à Montbrison
119 - Cessieux, maire de St-Romain
120 - Gardon, cirier Montbrison
121 - Bouche Godard viticulteur à Montbrison
122 - Gourbière Jean, Montbrison
123 - Rochigneux, jardinier de la ville
124 - Escaille, agent d'assurances
125 - Clavelloux, maire de Verrières
126 - Chaffangeon, épicier à Montbrison
127 - Philipon, meunier à Montbrison
128 - Solle, propriétaire à Savigneux

Un mouvement ouvrier à la fin du XIX^{ème} siècle :

Une grève dans les établissements exploitant les eaux minérales de Sail-sous-Couzan

En 1899, durant une semaine (du 30 mai au 8 juin), un mouvement ouvrier secoua l'industrie de l'eau minérale à Sail-sous-Couzan. Ce phénomène allait toucher, successivement, deux établissements sur les trois exerçant alors cette activité que comptait, à cette date, cette commune.

Cette crise ne nous est connue que dans sa version officielle, par les renseignements fournis au travers des télégrammes et rapports adressés par le sous-préfet de Montbrison au préfet de la Loire¹, ainsi que par les rapports de gendarmerie du capitaine Lenglard (commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Montbrison)², et, enfin, par deux notices³ dressées par le sous-préfet de Montbrison, concernant ces grèves, au terme de celles-ci.

Aux établissements *Brault et Cie*

La première entreprise à avoir été touchée par le mouvement de grève fut la société *Brault et Cie*. Le matin du 30 mai, au moment de la reprise du travail (à sept heures), la grève éclata.

Cette grève avait pour motif premier le renvoi, la veille, de huit ouvriers appartenant à un syndicat formé, d'après le sous-préfet de Montbrison, depuis le 28 mai. Selon ce fonctionnaire, ces ouvriers... *avaient été remarqués depuis quelque temps comme faisant une propagande active en faveur de la grève*⁴. Le 29 mai, lors de la sortie des ouvriers, Monsieur Brault, un des directeurs de l'établissement, avait signifié à ces huit personnes leur renvoi, et les avait invitées à se présenter à la caisse pour régler leur compte, ce à quoi lesdits ouvriers s'étaient refusés. D'après ces éléments, le directeur était en infraction avec une loi de 1864⁵ et une loi de 1884⁶.

Le lendemain la grève débutait donc. Sur les cent vingt-huit ouvriers⁷ de la société *Brault et Cie*, trente-sept seulement (vingt-cinq hommes, dix femmes et deux enfants) reprirent le travail, les autres, quatre-vingt-trois (les huit ouvriers congédiés non compris) firent grève. Il s'agissait de quarante hommes, trente femmes et treize enfants. Rapidement, des revendications salariales (une augmentation de deux centimes et demi à l'heure) vinrent s'ajouter aux protestations contre l'attitude patronale envers les huit "syndicalistes", ainsi que la demande du renvoi d'un contremaître (signe des relations tendues existant entre les différentes

¹ Archives départementales de la Loire (A.D.L.) 92M87 : *Grèves diverses de l'année 1899*.

² Ibidem.

³ Ibidem.

⁴ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., lettre du sous-préfet au préfet du 30 mai 1899.

⁵ Loi sur les coalitions du 25 mai 1864 reconnaissant le droit de grève.

⁶ Loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 instaurant la liberté syndicale.

⁷ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit. : ce chiffre mentionné dans la lettre adressée par le sous-préfet au préfet en date du 3 mai 1899 est réduit à cent treize dans la *Notice sur la grève chez Brault et Cie* en date du 13 juin 1899.

catégories professionnelles⁸), en outre, les ouvriers réclamaient une assurance de dix heures de travail pendant huit mois de l'année et de huit heures de travail pour les quatre mois restants, ainsi que le renvoi des "étrangers"⁹ lorsque le travail venait à manquer, et l'amélioration du travail pour certains postes.

Très rapidement les autorités réagirent : le sous-préfet de Montbrison, Monsieur Dupré demanda, le 30 mai, au juge de paix du canton de Saint-Georges-en-Couzan de se rendre sur les lieux *...en vue d'une tentative de conciliation*¹⁰, et envoya le commissaire de police de Montbrison à Sail-sous-Couzan afin, selon lui *...de prendre sur place tous les renseignements qui pourraient me servir à amener une solution à ce conflit*. Dans le même temps des mesures furent prises, afin de protéger les ouvriers non grévistes.

Le 31 mai la grève se durcit, puisque sur les trente-sept ouvriers non grévistes de la veille seuls dix-neuf reprirent le travail, ce qui portait le nombre total des grévistes à cent un¹¹. Le sous-préfet notait cependant que *...l'ordre n'a été troublé à aucun moment*¹². Le juge de paix tenta d'intervenir mais son rôle de médiateur resta vain, les parties ne pouvant être mises en présence.

Jusqu'au 2 juin, la situation semble avoir été maintenue au point mort.

Le 3 juin, le sous-préfet informa par télégramme le préfet *...qu'une manifestation a eu lieu hier à Sail, environ deux cents manifestants, cris, pas de violence*. D'après ce dernier chiffre, les grévistes sembleraient avoir gagné à leur cause une partie de la population. Le sous-préfet déclarait également son intention de se rendre sur les lieux dans la journée. A son retour, par un nouveau télégramme, il réduisait l'ampleur de cette manifestation et déclarait que les bases d'un accord étaient posées et que le travail serait repris le lundi suivant. Par un rapport de gendarmerie, en date du 5 juin, on apprend que la réunion de conciliation du 3 juin avait regroupé *...Messieurs Brault et Courbière d'un côté et les cinq délégués ouvriers de l'autre*¹³.

Par la *Notice sur la grève aux établissements Brault et Cie*¹⁴, notice établie par le sous-préfet de Montbrison le 13 juin 1899, on apprend qu'il n'avait pas été fait infraction à la loi du 25 mai 1864¹⁵ (cette loi prévoyait que la grève ne relevait des tribunaux que si elle s'accompagnait de violence ou d'atteinte à la liberté du travail). Ceci est confirmé par le rapport du capitaine Lenglard, en date du 5 juin, qui déclarait que *...pendant toute la durée de la grève, le rôle de la gendarmerie s'est borné à faire quelques patrouilles de jour et de nuit, mais principalement à la rentrée et à la sortie des ouvriers non grévistes. Aucune atteinte à la liberté du travail n'a été commise. Les esprits sont restés calmes et l'ordre n'a pas été troublé*¹⁶.

Les revendications des ouvriers furent, en partie, acceptées par le patronat, puisque les salaires des hommes passèrent de 0,275 F par heure avant la grève à 0,30 F (donc l'augmentation de deux centimes et demi revendiquée avait bien été accordée), en revanche pour les femmes et les enfants l'augmentation fut moindre, puisque les salaires des premières

⁸ Relations tendues qui se caractérisent par le fait que les patrons avaient, au début de la grève, parmi leurs propositions, demandé de façon *...sévère aux ...contre-maîtres d'user de douceur envers le personnel*.

⁹ Entendons ce terme dans le sens de résidents hors de la commune de Sail.

¹⁰ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., lettre du sous-préfet au préfet du 31 mai 1899.

¹¹ Ce durcissement peut, en partie, s'expliquer par le fait que les patrons *... consentaient à reprendre les grévistes moins les huit membres du syndicat renvoyés à moins que le syndicat ne fut dissous* (A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit.)

¹² A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., lettre du sous-préfet au préfet du 31 mai 1899.

¹³ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., rapport du capitaine Lenglard du 5 mai 1899.

¹⁴ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit.

¹⁵ Cette loi modifiait les articles 414 à 416 du code pénal.

¹⁶ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., rapport du capitaine Lenglard sur la fin de la grève des ouvriers employés aux eaux minérales de la source *Brault et Cie* du 5 mai 1899.

passèrent de 0,1625 F par heure à 0,1775 par heure (soit une augmentation d'un centime et demi), celui des seconds de 0,14 F à 0,155 F par heure (soit, également, une augmentation d'un centime et demi par heure). Le syndicat fut reconnu, les "syndicalistes" réintégrés, le contremaître mis en cause fut remplacé, en échange de quoi les ouvriers s'engageaient à reprendre le travail le lundi 5 juin¹⁷.

En revanche la durée de la journée de travail ne connut pas de changements, puisqu'elle resta de onze heures par jour après la grève. La question des ouvriers "étrangers" semble avoir, quant à elle, été éludée.

Cette grève n'eut pas un grand retentissement, car seulement deux articles du *Mémorial de la Loire* y furent consacrés, un pour dire qu'une grève avait débuté¹⁸ et le second pour signaler sa fin¹⁹.

Aux établissements *Laplace et Gavelle*

Ce mouvement de grève, et les acquis qu'en avaient retirés les grévistes de chez *Brault et Cie*, allait faire des émules, puisque l'établissement *Laplace et Gavelle*, connu également sous le nom de Grandes Sources, allait, lui aussi, connaître un mouvement ouvrier. Mouvement de moindre importance il est vrai, puisqu'il ne dura qu'une seule journée.

Le 6 juin au matin, à sept heures, les ouvriers de cette usine se mirent à leur tour en grève. Les grévistes étaient au nombre de cinquante-huit, c'est-à-dire la totalité des ouvriers qu'employait l'entreprise. Cet effectif se composait de trente-cinq hommes et de vingt-trois femmes et enfants²⁰.

Les revendications des ouvriers tenaient en deux points : premièrement la reconnaissance, par les patrons, du syndicat ouvrier nouvellement organisé, et deuxièmement une augmentation des salaires de 0,025 F par heure pour les hommes, de 0,015 F par heure pour les femmes et les enfants²¹.

Selon le sous-préfet de Montbrison, cette grève avait deux causes déterminantes : premièrement le refus opposé par les patrons de recevoir les ouvriers qui faisaient partie du syndicat, et deuxièmement l'entraînement ...*due* (sic) à l'exemple de leurs camarades de l'usine *Brault et Cie*²².

A six heures du soir, la grève était terminée ...*sans avoir nécessité l'intervention de la gendarmerie* comme le notait le capitaine Lenglar²³.

Les revendications des ouvriers avaient été satisfaites puisque les salaires étaient augmentés, et passaient de 0,250 F à 0,275 F par heure pour les hommes, de 0,150 à 0,165 F par heure pour les femmes et 0,130 à 0,145 F par heure pour les enfants. La durée de la journée de travail (qui n'avait pas fait l'objet de revendication dans cette entreprise) restait inchangée : douze heures de travail.

A noter qu'avant la grève les ouvriers de cette entreprise avaient droit à deux repos (d'une heure environ au total, ce qui ramenait le temps de travail quotidien à la même durée que

¹⁷ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit.

¹⁸ A.D.L. Per 328/17 : *Mémorial de la Loire* du 31 mai 1899.

¹⁹ A.D.L. Per 328/17 : *Mémorial de la Loire* du 7 juin 1899.

²⁰ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., rapport du sous-préfet au préfet du 6 juin 1899.

²¹ *Grèves...* op. cit., notice sur la grève chez Laplace par le sous-préfet en date du 20 juin 1899.

²² Ibidem.

²³ A.D.L. 92 M 87 : *Grèves...* op. cit., rapport du 4 juin 1899.

celle en vigueur dans l'entreprise Brault et Cie), et à la distribution de vingt-cinq centilitres de vin à titre gratuit. Après la grève, ces deux avantages furent supprimés²⁴.

Le travail reprit le lendemain matin, à l'heure habituelle (six heures et demie).

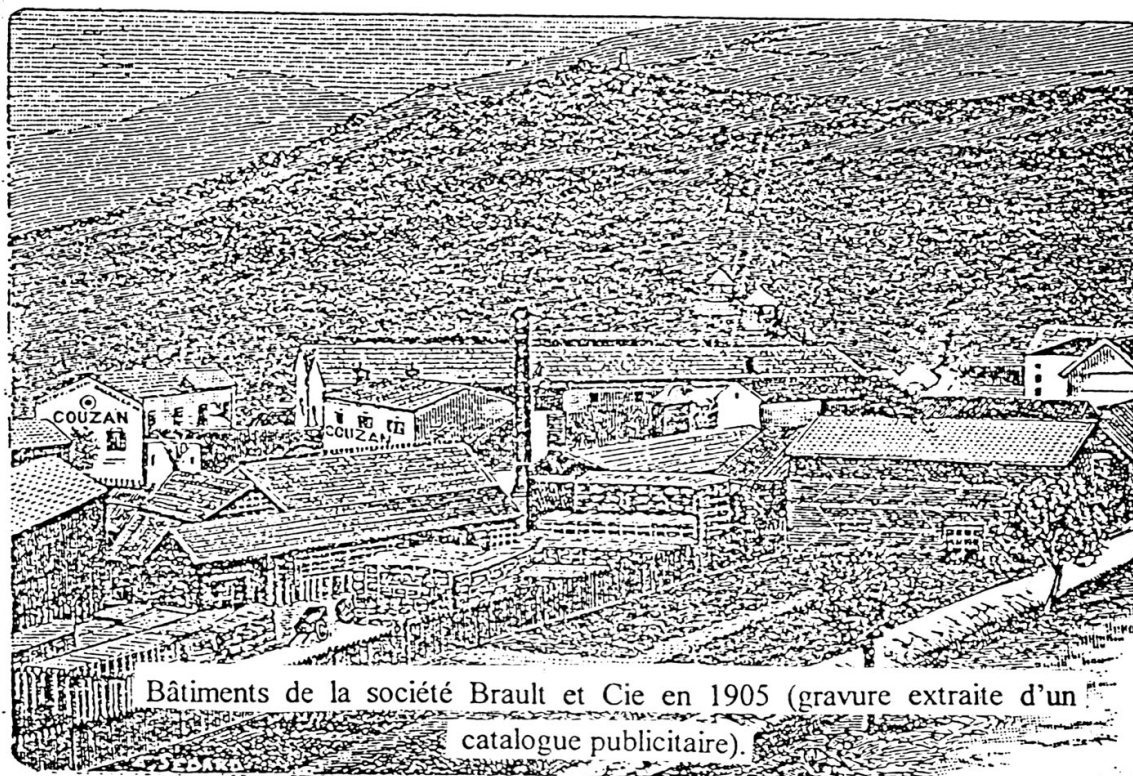
Dans un rapport à l'intention du préfet, en date du 7 juin 1899, le sous-préfet de Montbrison notait que *...l'entente est maintenant complète entre patrons et ouvriers qui paraissent également satisfaits, et il y a tout lieu d'espérer que l'accord intervenu sera durable.*

Deux conflits locaux, reflet d'un mouvement plus large

Tous ces éléments de tension à l'échelle locale s'inscrivaient dans un cadre plus large²⁵, à un moment où la conquête des droits dans le monde ouvrier se faisait de plus en plus pressante. Rappelons que l'année 1899 fut, entre autres, marquée par l'entrée d'Alexandre Millerand dans le gouvernement Waldeck-Rousseau²⁶, et par la mise en place de systèmes tendant à favoriser le monde ouvrier. La création des syndicats fut un des éléments représentatifs de la transformation que connut l'ensemble des sociétés occidentales industrielles au cours du XIX^e siècle.

Stéphane Prajalas

EXPLOITATION DES EAUX DE COUZAN



Bâtiments de la société Brault et Cie en 1905 (gravure extraite d'un catalogue publicitaire).

Vue générale des Bâtiments

²⁴ A.D.L. 92 M 87 : Grèves... op. cit.

²⁵ A la fois départemental avec des grèves dans la sidérurgie (cf. *Mémorial de la Loire* du 3 juin 1899) et national (puisque à la même période d'importantes grèves avaient lieu au Creusot, cf. *Mémorial de la Loire* du 3 juin 1899, A.D.L. Per 328/17).

²⁶ En juin 1899.

Brevet de Maître de Poste
au Palais de Justice
département de la Loire



Pour le Sr Gayle j'ai aimé.
(Léon. Marie)

Au Nom du Roi.

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances, sur la présentation du Directeur général des Postes, et d'après le compte rendu des facultés et de l'opinion du Sr Gayle, j'ai aimé, département de la Loire, route de Ligny à Bourges, de la Poste aux chevaux de Breton, département de la Loire, route de Ligny à Bourges, j'ai aimé, pour le nombre de Postillons, Chevaux et Equipages présent pour le service de ce Palais, et de se conformer en tous points avec Lois et Réglements sur le fait des Postes, à peine de révocation.

Inséré à la main.
Paris, le 31 mai 1827.
Le Secrétaire

Le présent Brevet sera enregistré à l'Administration des Postes, et à la Mairie de la résidence du Maître de Poste.
A Paris, le 8 mai de l'an 1827.

Vu:

Le Conseil d'Etat,
Directeur général des Postes,

W. Schumacher

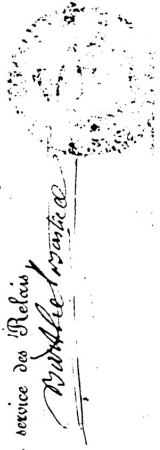


Inséré à l'Administration des Postes,
le 10 mai 1827.
Le Secrétaire général des Postes,

Rogée

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances,
L'Administrateur des Postes, chargé
du service des Relais

W. Schumacher



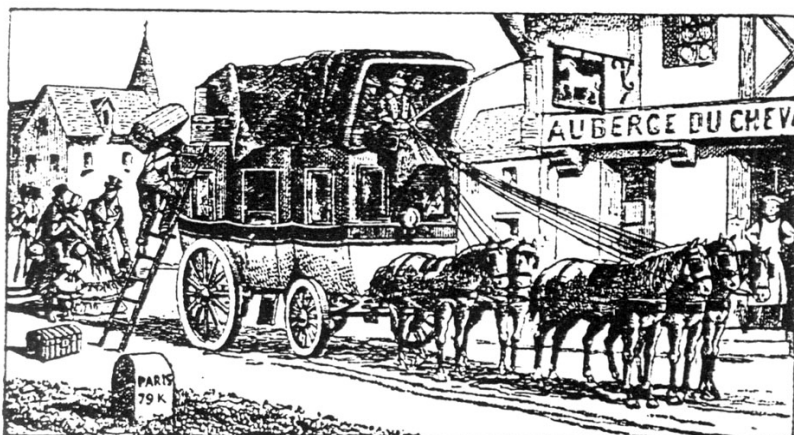
W. Schumacher

La petite diligence, sur les beaux chemins de France S'en allait, en cahotant, par la pluie et le beau temps !

Les documents concernant ce fait divers daté du 11 février 1864 et arrivé au lieu du Résinet à Marcilly-le-Pavé provient des archives familiales d'Annet Coiffet de Chalain-le-Comtal. Annet Coiffet est né à Boën-sur-Lignon où ses arrière-grands-parents avaient un relais de poste. Deux brevets du roi témoignent de ce passé : l'un de 1816 pour Blaise Gayte concerne la route Lyon-Clermont, l'autre établi le 8 mai 1827 pour Jean-Marie Gayte, l'aîné, se rapporte à la route Bordeaux-Lyon.

Ce maître de Poste possédait plusieurs véhicules pour les voyageurs car il desservait aussi les communes voisines.

Le 11 février 1864, c'est jour de foire à Montbrison. Un employé de Jean-Marie Gayte va transporter avec la diligence et les chevaux qu'il a l'habitude de conduire plusieurs personnes qui se rendent "en ville" comme on disait alors ou encore "vé la ville". Il y a là Benoît Vidal de Sail-sous-Couzan, âgé de 17 ans, Jean-Marie Cornet, boucher à Noirétable, 38 ans, Pierre Thollot, marchand de grains à Boën-sur-Lignon, 68 ans, Jean Parret, marchand épicier à Boën, 44 ans.



Le conducteur de la diligence est Jean Plasse dit Christôt. Benoît Vidal est assis à côté de lui, sur le siège de devant. Les autres passagers sont à l'intérieur. Ils reviennent de Montbrison où ils ont dû faire un peu la "foire", c'est-à-dire boire quelques verres avec des amis... Christôt est un peu gai, il parle davantage que d'habitude... et pousse souvent les exclamations rituelles des postillons :

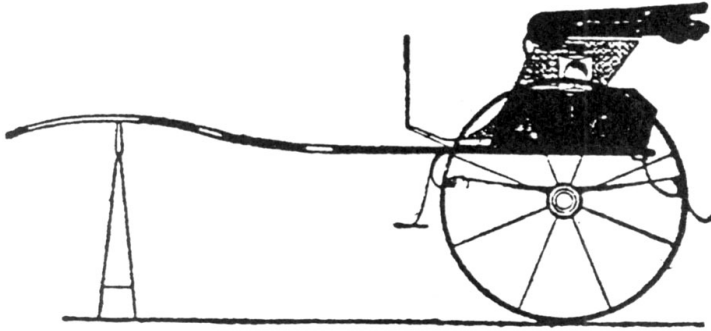
L'arrivée de la diligence (Larousse, 1906)

Ohé !... Gare !.. Garde à vous !... (avant de dépasser un autre véhicule). Il cause gaiement, et même plaisante !

Christôt s'arrête un moment à Champdieu où, paraît-il, il a bu un coup en attendant un client. Puis il est reparti d'un bon trot de ses chevaux en leur criant *ohé !* pour leur donner un peu plus de vivacité... L'équipage est au bas de la montée de Boncieux qui est bientôt gravie d'un trot vif...

A ce moment le postillon aperçoit devant lui, montant la côte très rapidement, le tilbury d'Antoine Lugnier, propriétaire à Say, commune de Marcilly-le-Pavé. Il est avec sa femme Jeanne Marie Chambon et le maréchal-ferrant du lieu du Pavé : Antoine Blanc.

C'est un homme très fier, Antoine Lugnier ! Il n'a pas peur d'exciter ses chevaux, et du fouet et des guides et de la voix pour garder la première place... Il n'aime pas qu'on le dépasse et ses chevaux prennent une allure proche du galop. Il devait avoir bonne allure le tilbury de Lugnier dans ces chemins caillouteux qui vont à Sury... Et la petite madame Jeanne Marie Lugnier, enceinte de sept mois, a dû trouver très agréable d'être ainsi brinquebalée...



Tilbury (Larousse, 1906)

A peu près vingt mètres séparent les deux véhicules... Christôt se prend au jeu de Lugnier. Il s'écrie : *ohé!... garrd'à vous !...* en caressant du bout de son fouet la croupe de ses chevaux... Ceux-ci s'élancent pour doubler Lugnier, qui tirant un peu la guide gauche, fait obliquer ses chevaux afin de barrer le passage à la diligence... qui débouche.

Les chevaux, les naseaux en feu, doublent avec impétuosité l'audacieux Lugnier. Hélas, hélas ! Le tilbury est trop à gauche et la diligence trop large. Celle-ci entraîne les chevaux, le tilbury et les trois passagers. Tout ce beau monde, chevaux itou, se retrouve les quatre fers en l'air, encastré dans l'attelage de la diligence !... vingt mètres plus loin.

Lugnier a des meurtrissures sur tout le corps, sa femme une clavicule écrasée et Blanc une jambe cassée... sans compter les dégâts matériels. Christôt et les passagers de la diligence essaient de leur mieux de calmer les attelages et de porter secours aux blessés...

Mais l'affaire ne se terminera qu'au tribunal de Montbrison. Lugnier et Blanc ont porté plainte. Après enquête, contre-enquête, audition des témoins et plaidoirie des avocats le jugement est rendu le 14 décembre 1864.

En voici le texte :

***Extrait des minutes du tribunal civil de l'arrondissement de Montbrison,
département de la Loire***

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

La seconde chambre du tribunal civil de première instance... a rendu le jugement suivant

:

Entre Antoine Blanc, maréchal-ferrant... et Antoine Lugnier propriétaire demeurant à Say et Jeanne Marie Chambon sa femme demandeurs comparant par Me Mollin leur avoué

et

Jean Marie Gayte aîné propriétaire, Maître de Poste demeurant à Boën défendeur comparant par Me Dussud son avoué

la cause inscrite au rôle sous le n°4 288...

Gayte est condamné à verser à Blanc Antoine la somme de 600 francs pour le préjudice causé par l'accident du 14 février 1864 et aux mariés Lugnier et Chambon celle de 150 francs avec l'intérêt à partir de la demande, et le condamne à tous les dépens, étant civilement responsable des actes de son employé.

Siégeant Messieurs Jean-Baptiste Roux, président, Alexis Goybet, juge, Auguste Bouvier, avocat. En présent de Monsieur d'André, substitut de Monsieur le procureur impérial.

La minute a été enregistrée à Montbrison le 2 janvier 1865, folio 172, cote 5, signé de Bassignac.

Tout n'était pas rose dans ce temps-là... et les vins des coteaux de Champdieu et de Marcilly tournait la tête comme aujourd'hui aux consommateurs trop gourmands ! Et, comme de nos jours, le désir impérieux de gagner à tout prix tenaillait les gens belliqueux. C'était sans songer aux lourdes conséquences financières qui, dans le cas qui nous intéresse, ont dû être assumées par le patron !

Voilà ce court résumé d'un fait divers du passé, un peu comique dans son déroulement mais qui aurait pu être tragique. Il ne déplaira pas à notre ami "zé", Boënnais d'origine et Chalainois de coeur.

Marie Grange



Un accident de diligence

(dessin d'après nature de Rousselle, *Le Tour de France*, Paris)

En 1826, sur le chemin de Sury-le-Comtal à Saint-Jean-Soleymieux :

Un acte de bravoure

Le samedi 25 novembre 1826, à cinq heures du soir, Antoine Rolle avec sa fille Claudine, Jean Levet et Pierre Granjeon, tous habitants de la commune de Saint-Jean-Soleymieux, revenaient tranquillement du Pont de Saint-Rambert. Rien ne laissait présager le drame qu'allait causer le Lauzon, un petit cours d'eau apparemment tranquille et sans danger.

Sur le chemin qui relie Sury-le-Comtal à Saint-Jean-Soleymieux, Antoine Rolle tomba dans un large fossé qui traverse le chemin à une demi-lieue de Sury. Ce jour-là, le petit ruisseau s'était transformé en dangereux torrent. L'intrépidité de ses compagnons de voyage sauva Antoine Rolle : *Rolle fut secouru par Jean Levet et Pierre Granjon qui s'exposèrent en se jetant à l'eau et parvenant à en retirer leur malheureux camarade tout mouillé et transi de froid.*

Pendant ce temps, Claudine âgée de seulement dix-sept ans, retourna à Sury pour chercher du secours mais ne put revenir à cause de la brusque montée des eaux. Les membres de la famille chez qui elle s'était réfugiée refusèrent de la laisser partir et la forcèrent à dormir chez eux. Ne sachant que faire, les deux compagnons s'adressèrent à une ferme voisine pour transporter Antoine Rolle et lui prodiguer des soins mais la bonne volonté de ces braves gens ne servit à rien :

On amena du monde et transporta Rolle déjà presque mort, on lui prodigua bien quelques secours selon les faibles ressources de la localité mais ce fut en vain, il expira peu de temps après.

Le lendemain, ignorant le décès de son père, Claudine reprit le chemin de Saint-Jean, accompagnée de Pierre Gay et Jean Vial, habitants du même village. Le premier avait un cheval sur lequel il fit monter la demoiselle Rolle. Lorsqu'il fallut traverser la rivière, déjà meurtrière, la malchance s'acharna :

Il fallait passer le petit Lauzon dont l'eau tapait par-dessus la planche. Le cheval s'abattit au milieu du ruisseau qui charrie quantité de sable et la pauvre fille tomba dans la rivière où elle fut entraînée par le torrent. Les sieurs Gay et Vial ne calculant pas le danger se jetèrent dans l'eau et en retirèrent heureusement la fille Rolle.

Reconduite à Sury, où elle reçut des soins efficaces, elle put enfin retourner dans sa famille qui croyait l'avoir, aussi, perdue.

Le drame ayant ému toute la population Monsieur Robert, maire de la commune de Saint-Jean-Soleymieux, adressa une missive au baron de Chaulieu, préfet de la Loire. Il y relatait ce drame et ces actes héroïques :

J'ose recommander à votre magnificence les Sieurs Levet, Granjon, Gay et Vial, mais bien particulièrement les deux derniers qui ont joint au courage et au dévouement le plus admirable, beaucoup plus de présence d'esprit et de promptitude dans les secours secondaires que n'en ont eu les deux premiers pour le père Rolle. Cependant, il est certain qu'ils ont aussi exposé leur vie en voulant sauver celle de leur camarade. Aussi, si vous daignez accorder sur

les fonds à votre disposition, comme j'ose l'espérer, quelque gratification, elle sera répartie dans les proportions que vous jugerez convenable.

L'administration gratifia bien faiblement le courage et l'humanité de ces quatre personnes qui, au péril de leur vie, sautèrent dans la rivière en crue. Le 29 novembre de la même année, le préfet envoya un mandat de 50 francs pour Jean Vial et Pierre Gay et rien pour les deux autres. On peut penser qu'aucun des quatre n'avait attendu une vulgaire récompense en argent pour sauver un être humain !

Le maire profita de l'occasion pour signaler au préfet le défaut d'entretien des passerelles et des chemins qui avaient déjà causer d'autres accidents :

Celui de Sury [le chemin] , sur son territoire est des plus dangereux. Il a deux ans qu'un homme y périt aussi malheureusement. Cette année-ci [1836] une jeune fille du même village de la Cruzille que Rolle, s'est encore noyée dans la rivière de Saint-Marcellin, en passant la planche sans garde-fou et très étroite.

Les remarques du maire durent rester sans effet car, aujourd'hui encore, ces deux passages sont restés les mêmes. Ou alors l'administration est très lente !

Mireille Busseuil

Sources : archives municipales de Saint-Jean-Soleymieux.

Les pigeonniers des moines de Savigneux

Les archives de la Diana nous offrent, une nouvelle fois, un intéressant petit document que nous donnons en annexe et qui concerne la vie quotidienne sous l'Ancien Régime. Il s'agit de la *ferme des pigeonniers du monastère de Sainte-Croix de Savignieu*¹ passée le 8 avril 1736 par les religieux au profit du sieur Perrin, un aubergiste de Grézieux-le-Fromental.

Le prieuré bénédictin de Sainte-Croix de Savigneux

Rappelons tout d'abord que Savigneux doit son existence à un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît qui s'était établi un peu avant l'an mil. Quelques moines bénédictins installent au bord du Vizézy un petit monastère dédié à la Sainte Croix au lieu aujourd'hui nommé Bicêtre. Ils entreprennent de défricher le voisinage. C'est un territoire peu engageant, bas, humide et couvert de taillis.

A deux kilomètres plus au sud, se trouve un modeste village établi près des ruines de la ville gallo-romaine de Moingt. Montbrison n'est alors qu'un hameau situé le long du grand chemin de Forez près d'un ruisseau descendant de Curtieu, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le faubourg de la Madeleine. L'église du prieuré est utilisée par les gens du voisinage et le prieur a autorité sur les paroisses voisines qui vont progressivement se créer : Sainte-Madeleine, Saint-Pierre et Saint-André à Montbrison, Saint-Julien de Moingt et son annexe Sainte-Anne de Montbrison.

Cependant contrairement à ce qui se passe en d'autres lieux - à Champdieu, par exemple - le prieuré n'attire que très peu d'habitants autour de lui, sans doute à cause du site. La population reste clairsemée et éparpillée en petits hameaux, avec ici ou là des maisons fortes : Cremérieux, Foris, Merlieu, Bullieu, Vaure... Le couvent de Sainte-Croix ne réussira pas à former un vrai village autour de lui. En 1216, Sainte-Croix tombe sous la dépendance de la grande abbaye de la Chaise-Dieu. Malgré son ancienneté, le prieuré commence une longue période de déclin irréversible. Au XV^{ème} siècle, il passe en commende².

Un prieuré pauvre et délabré

Lors des guerres de religion le prieuré de Savigneux souffre beaucoup. En 1562, il fut *ruiné et brûlé de fond en comble, avec tout ce qu'il avait de plus précieux, comme ornemens d'église, reliques et papiers*³. Les plus gros dégâts sont réparés mais le mal est fait. En 1614 les bâtiments sont dans un triste état : *Le couvent du prieuré et les bastimentz d'icelluy sont en danger de ruyne, une partie estant déjà tombée*. Et ensuite la situation ne s'améliore pas. Les revenus diminuent ainsi que le nombre des religieux. En 1736, il ne sont que quatre : le prieur claustral, c'est-à-dire un moine effectivement présent dans le prieuré qui représente le prieur titulaire, un autre moine qui est aussi prêtre, et deux frères. Ils ont cependant un cuisinier à leur service. Selon Broutin, le prieuré n'est plus considéré comme un couvent mais *comme un simple hospice pour deux ou trois moines vieux ou infirmes que l'abbaye de la Chaise-Dieu y envoyait, quand leur âge ou leur santé imposait le repos, ou demandait un climat plus doux*⁴. En

¹ Archives de la Diana, fonds, des notaires, Bochetel, 1736.

² Concernant Savigneux et son prieuré voir J. Barou - C. Latta, *A travers l'histoire de Savigneux de l'Ancien Régime à la Révolution*, cahier du bicentenaire, n°13, *Village de Forez*, 1989.

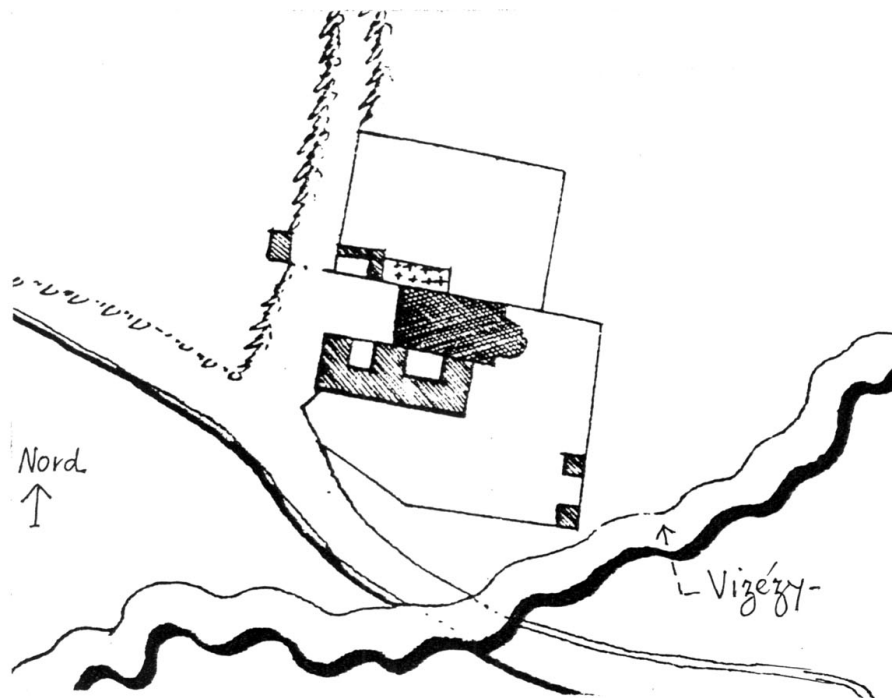
³ Note trouvée dans les archives du prieuré et citée par Auguste Broutin, *Histoire des couvents de Montbrison avant 1793*, Saint-Etienne, 1874, tome I.

⁴ Auguste Broutin, op. cit.

1781, alors qu'il n'abrite plus qu'un seul moine, le prieuré est supprimé et ses biens réunis au Collège de Montbrison que dirigent les Oratoriens.

Les pigeonniers des moines

Le prieuré possède, dans le clos qui l'entoure, deux pigeonniers. Un plan de 1775⁵ donne une idée de la disposition des bâtiments. L'église est orientée à l'est comme il se doit. Son côté nord jouxte un clos rectangulaire dont une petite partie, tout contre l'église, sert de cimetière aux moines. Au sud, l'habitation des religieux et le cloître sont accolés à l'église priorale. Un deuxième clos entoure le couvent. Les pigeonniers sont probablement les deux bâtiments carrés situés en bordure du clos, tout près du Vizézy. C'est une disposition idéale selon les vues de l'agronome Olivier de Serres : les oiseaux sont près de l'eau, assez loin des bruits d'une habitation et cependant dans un enclos permettant une facile surveillance⁶. Il s'agit vraisemblablement de deux tours en pisé ressemblant aux pigeonniers traditionnels dont nous possédons encore quelques spécimens en Forez.



Les moines louent donc leurs deux pigeonniers pour la coquette somme de cinquante livres, cinquante-trois livres en fait, puisqu'à ce fermage s'ajoute la fourniture de douze couples de pigeons estimés à cinq sols le couple.

Quel était donc l'importance de ces deux pigeonniers et quel intérêt économique présentaient-ils ? Un couple de pigeons peut, si les conditions sont favorables, élever de dix à seize pigeonceaux chaque année. Un rapide calcul montre que pour récupérer le seul montant du fermage, le preneur devait vendre plus de quatre cents pigeonceaux. Compte tenu des pertes, des frais de nourrissage des volatiles à certains mois de l'année et de l'entretien des installations, afin de dégager un bénéfice l'aubergiste de Grézieux-le-Fromental devait vendre obligatoirement plus d'un millier de pigeonceaux. Il est vrai qu'il pouvait aussi disposer de la précieuse colombine, engrais très apprécié... Les deux colombiers du monastère pouvaient donc héberger de nombreux pigeons adultes, probablement plusieurs centaines.

⁵ Archives de la Diana, 1 C 9.

⁶ Cf. Olivier de Serres, chapitre VIII du Cinquième lieu (*De la conduite du poulailler*) du *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*, réimpression, Dardelet, Grenoble, 1973.

Comment le sieur Perrin écoulait-il le produit de l'élevage ? On peut penser qu'une partie était réservée à la cuisine de son auberge quand il voulait bien traiter quelque hôte d'importance. D'autres pigeonneaux étaient vendus à Montbrison au marché du samedi pour se retrouver sur les tables des nobles et bourgeois de la ville. Le pigeon est un mets de choix, aristocratique si l'on veut, car posséder et exploiter un colombier était un droit féodal réservé en principe au seigneur haut justicier laïque ou ecclésiastique. En fait ce droit était diversement appliqué suivant les coutumes des provinces. En Forez, il y avait de nombreux pigeonniers qui n'étaient pas entre des mains nobles⁷. Un couple de pigeons vaut, comme aujourd'hui, presque deux fois le prix d'une vulgaire *géline*, ce qui met la poule plus à la portée des petites gens⁸. Cependant, les pigeonneaux ne devaient que rarement se retrouver au réfectoire de la petite communauté de Sainte-Croix car le prieuré était fort pauvre et de plus ce luxe était peu compatible avec la règle de saint Benoît.

Joseph Barou

Annexe

Ferme de 2 pigeonniers au prix de 50 £

passée par doms prieur et religieux du monastere de Ste Croix de Savignieu

à Sr Jean Perrin hoste de grézieux du 8 avril 1736

Pardevant le notaire royal au baillage de forest réservé pour la ville de Montbrison soussigné et en présence des temoins cy-après nommés furent présents Dom⁹ Jean Palerne prieur claustral du monastere de Ste Croix de Savignieu Dom Jean Antoine Pelardy, frère Gabriel Geoffrenet, frère Laurent Javelle, tous religieux dud[it] Monastere,

lesquels de leur bon gréz et volontéz ont assencée et affermé a Sr Jean Perrin, hoste du bourg de Grezieu icy present et acceptant, a scavoir deux pigeonniers dependant dud[it] monastere scitué dans l'enclos et jardins desd[its] religieux ainsy qu'ils se contiennent et comportent

et ce pour le temps et espace de six années entières et consécutives qui commenceront au premier jour du mois de may prochain et a pareil jour finiront lesd[ites] années finies et resolus, pendant lequel temps le sr Perrin preneur promet et s'oblige de bien et duement nourrir les pigeons jusques au premier may de l'année mil sept cent quarante deux que la presente ferme finira,

Laquelle est faite moyennant le prix et somme de cinquante livres par chacune année payable en un seul terme dont le premier commencera a la Toussaint prochain et douze paires de pigeons aussy annuellement et au cas que lesd[its] religieux ne prennent point lesd. douze paires de pigeons led[it] Perrin les payera a raison de cinq sols la paire et sy lesd[its] religieux en ont besoin de surplus ils les luy payeront a raison de cinq sols sans préjudice de six bichets de pezettes¹⁰ que led[it] preneur s'est obligé de délivrer aux termes du précédent bail et qu'il promet payer auxd[its] religieux a requeste

ainsy convenus promis observer et ny contrevenir a peyne de depens dommages et interest par promesse obligation de biens et propre personne dud[it] preneur qui jouira desd[its] pigeonniers en bon pere de familles et fournira a ses frais auxd[its] dom et religieux expéditions des presentes a requeste soudmissions renon. et clauses necessaires

fait et passé audit savignieu dans la salle dud[it] monastere le huitiesme avril mil sept cent trente six en présence de sieur Jean Baptiste Fasson praticien de la ville de Montbrison de

⁷ Cf. Soulgé, *Le régime féodal et la propriété paysanne*, lib. ancienne Honoré Champion, 1923, Paris.

⁸ A la veille de la Révolution, un poulet ou une géline coûtait de 2 à 3 sols, cf. Roger Faure, *Monnaies et prix pendant la Révolution*, cahier du bicentenaire, n°1, Village de Forez, 1989.

⁹ Dom, de Dominus, maître, titre que reçoivent les moines bénédictins qui sont prêtres.

¹⁰ Les "pezettes" sont une variété de pois des champs, de petite taille.

present audit Savignieu, de François Mollin cuisinier desd[its] dom et religieux demeurant actuelement audit Savignieu, temoins requis desquels led[it] sr Fasson a signé avec lesd[it] sieurs bailleurs et ledit preneur a déclaré ne scavoir signer de ce enquis et somméz soit con[tro]llé

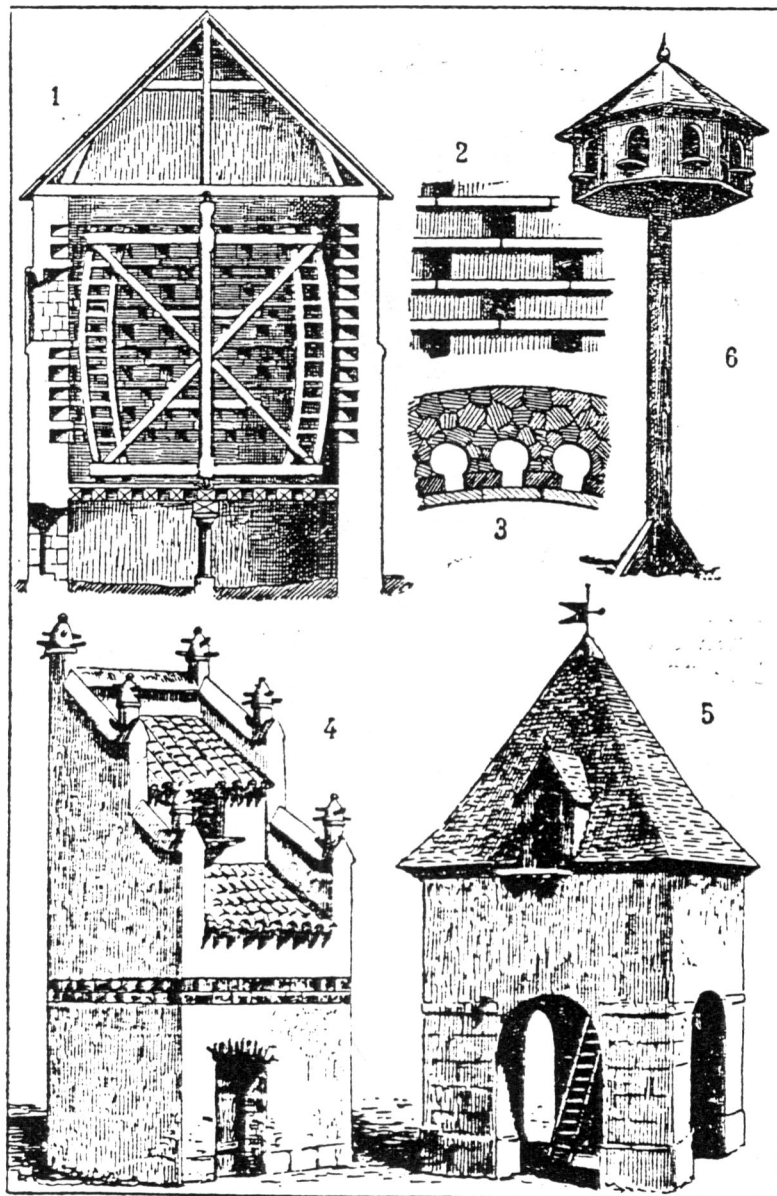
Jean Palerne, prieur
fr. Gabriel Geoffrenet

J.A. Pelardy
fr. Laurent Javelle

Fasson

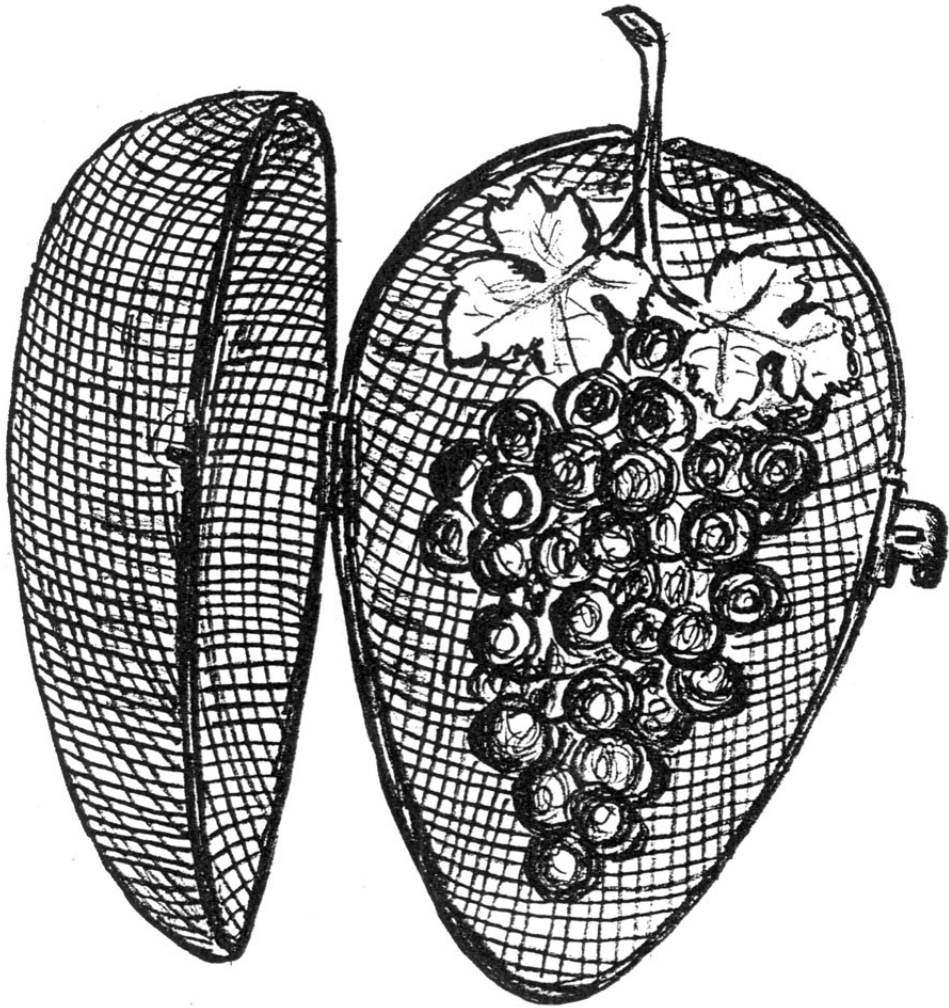
Bochetal notaire royal

Con[tro]llé a Montbrison le 21 avril 1736 Reçu douze sols [signé] Levacher



Pigeonniers : 1. Coupe d'un pigeonnier (xv^e s.), avec son échelle tournante; 2. Boulins; 3. Plan des boulins; 4, 5. Pigeonniers du midi de la France; 6. Pigeonnier rustique des environs de Paris.

Types de pigeonniers (Larousse, 1906)



Un curieux objet pour protéger les raisins

Protection des raisins : serre-fruits

Un objet bien fragile, du siècle dernier (1880 environ), nous rappelle le souci de protéger les fruits, ici les raisins, contre les guêpes et les rongeurs. Très fragile en effet, deux de ces objets sont parvenus jusqu'à nous, mais l'un d'eux, rongé par la rouille, est tombé en poussière dès qu'on l'a touché.

L'ensemble ressemble à un gros oeuf de 23 cm de hauteur et de 13,5 cm à sa plus grande largeur. Il s'agit de deux demi-coquilles ovoïdes partageant l'oeuf en deux dans le sens vertical. Ces deux coquilles, de fin grillage métallique rigide, montées sur une armature elliptique, sont reliées par une charnière centrale et assemblées, en position fermée, par une patte articulée munie d'une fente s'engageant dans un petit ergot fixé sur l'autre coquille. La partie supérieure, qui est la plus renflée, est percée d'un trou ; en réalité chacune des deux parties possède une encoche semi-circulaire qui, en se refermant, enserre la queue du raisin.

L'utilisation de cet objet est alors très simple et très rapide. En effet il suffit d'ouvrir les deux coquilles et d'emprisonner le raisin à l'intérieur de cet oeuf protecteur qui reste suspendu par la queue de la grappe. Le fin grillage métallique protège le fruit contre les guêpes et les rongeurs (qui attaquent les graines au tout début de leur maturité) tout en permettant aux rayons du soleil de le mûrir et de le dorer. Le propriétaire peut ainsi consommer des raisins intacts et mûrs à point. Bel avantage et belle satisfaction, mais subsiste un gros inconvénient : une seule grappe par oeuf protecteur ! Inutile de dire que cet objet, d'un coût sûrement élevé, n'était pas utilisé dans nos vignes, mais plutôt sur les treilles qui courent le long des façades des bâtiments en les décorant d'une jolie guirlande verte, façades d'ailleurs bleuies à jamais par le sulfate de cuivre des traitements successifs. Les Loirs, particulièrement friands de fruits, profitaient du mur pour venir se régaler. Plusieurs vous conteraient l'histoire d'une treille vidée de toutes ses grappes en une nuit !

Un peu plus tard, au tout début du siècle, le catalogue Manufrance propose deux types de sacs protecteurs beaucoup moins onéreux et donc que l'on peut multiplier dans les vignes et vergers. L'un est en papier crital transparent et imperméable, vendu par paquet de cent et proposé en deux dimensions : 17 cm X 22 cm et 20 cm X 29 cm. L'autre est un sac de fine toile métallique très souple fermant à coulisse - héritier direct de notre objet, mais d'une réalisation beaucoup plus aisée et donc d'un moindre coût. Vendu par paquet de vingt-cinq, ce dernier modèle existe également en deux dimensions : 20 cm X 29 cm et 20 cm X 34 cm, mais reste d'un coût par sac environ seize fois plus élevé que le modeste modèle en papier.

L'entreprise parisienne *Bellanger-Fashender* propose dans son catalogue de 1880, parmi ses articles en fil de fer, un objet tout à fait similaire à celui décrit ci-dessus nommé alors *serre-fruits*.

Pierre-Michel Therrat

Le souvenir de 1848

Commémorations nationales

Le 24 février dernier, la République a fêté, discrètement, le cent cinquantième anniversaire de la révolution de 1848 qui a renversé le roi Louis-Philippe et la monarchie de Juillet, proclamé la République, établi le suffrage universel et supprimé l'esclavage dans les colonies : un grand moment, donc, dans l'histoire de nos libertés et qui a eu, à l'époque, un extraordinaire retentissement en France et dans toute l'Europe.

Cet anniversaire a cependant été célébré à Paris par un grand colloque, présidé par Maurice Agulhon, professeur au Collège de France et spécialiste reconnu de cette période. Ce colloque s'est tenu dans les locaux de l'Assemblée nationale et rassemblait des historiens français, anglais, allemands, italiens, portugais, roumains et américains. Une exposition, organisée dans les locaux de l'hôtel de Lassay, bel hôtel du XVIII^{ème} siècle où réside le président de l'Assemblée nationale, illustre cette célébration.

Outre le colloque parisien, plusieurs colloques universitaires ont fait progresser la recherche historique sur cette période : Montpellier, Istres, et bientôt Carcassonne.

La commémoration de l'abolition de l'esclavage (décret du 27 avril 1848), œuvre de la seconde République, a eu davantage d'éclat : discours du président de la République et du Premier ministre, hommages nombreux à la mémoire de Victor Schoelcher – dont le corps est au Panthéon – qui fut l'auteur du décret libérateur et dont le souvenir est particulièrement vénéré dans les départements des Antilles, de la Réunion et de la Guyane¹.

Les quarante-huitards montbrisonnais

Montbrison conserve dans le nom de ses rues le souvenir de trois de ses enfants qui jouèrent en 1848 un rôle éminent et furent députés de la Loire :

- Martin Bernard (1808-1883) était le fils d'un imprimeur montbrisonnais. Ouvrier imprimeur à Paris, gagné aux idées saint-simoniennes, il milita dans les sociétés secrètes qui conspiraient contre Louis-Philippe. Il fut, avec Barbès et Blanqui, le chef de l'insurrection de 1839. Arrêté, jugé par la cour des pairs, il fut condamné à la déportation. De 1839 à 1848, il fut, dans des conditions très dures, prisonnier au Mont-Saint-Michel, alors prison d'Etat, puis à Doullens, en Picardie. Libéré par la révolution de 1848, il installa la République et fut commissaire du gouvernement provisoire à Lyon, la ville des canuts, où son action permit d'éviter l'explosion sociale qui menaçait. Député de la Loire, il s'opposa à Louis-Napoléon Bonaparte et, après la journée du 13 juin 1849, dut partir en exil, en Belgique, puis en

¹ Au colloque de Paris, une jeune femme députée de la Guyane, qui était venue écouter les historiens, a rappelé avec beaucoup d'émotion qu'elle était descendante d'esclaves et a évoqué le martyre de ses ancêtres et le rôle émancipateur de 1848.

Angleterre. Député de la Seine en 1871, il fut enfin de ceux qui installèrent la III^{ème} République qui installa nos libertés. Son nom a été donné à la rue dans laquelle se trouve sa maison natale, belle maison à colombages qui a été magnifiquement restaurée il y a quelques années. Ses frères s'illustrèrent aussi : Michel Bernard, imprimeur à Montbrison, poète et écrivain, fondateur de la bibliothèque municipale, maire d'Ecotay ; Auguste Bernard, imprimeur et érudit, le premier auteur d'une *Histoire du Forez* en 1835 et président de l'un des clubs de 1848 à Paris ; Henri Bernard, chef de cabinet de son frère Martin à Lyon et jeune sous-préfet du Vigan – il a alors 26 ans - en 1848.

- Eugène Baune (1799-1880), né lui aussi à Montbrison, fils d'un instituteur, brillant élève du collège impérial, s'engagea pour répondre à l'appel de la « Patrie en danger » lorsque, en 1815, la France est envahie : à 16 ans, il est sur le champ de bataille de Ligny, près de Waterloo. Emprisonné quelques jours parce qu'il a protesté contre le retour des Bourbons, il est ensuite démobilisé et part en Italie où il est agent de commerce et navigue jusqu'au Levant et en Espagne. Il adhère à la Charbonnerie, organisation révolutionnaire qui lutte pour la liberté de l'Italie.

Rentré en France, Eugène Baune devient professeur à l'école de commerce de Lyon, écrit, devient président de la Société des Droits de l'homme qui regroupe les républicains lyonnais. Il épouse Julie Vigneault, fille d'un menuisier de la Guillotière et ardente républicaine qui sera à ses côtés, passionnée et ardente, dans tous ses combats : c'est par les lettres de Julie que nous connaissons de nombreux épisodes de la vie d'Eugène Baune. Arrêté pendant la seconde insurrection des canuts (1834), il est, devant la Cour des pairs, le porte-parole des insurgés lyonnais. Condamné à la déportation, emprisonné à Clairvaux puis à Doullens, l'amnistie de 1837 le libère et il devient journaliste au *National* puis à la *Réforme* dont il devient le corédacteur en chef.

Combattant des barricades de février 1848, Eugène Baune, qui a refusé le poste de préfet de police, devient commissaire du gouvernement provisoire dans la Loire où il installe la République. Elu député, il est président du groupe parlementaire de la *Montagne* lorsque, dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1851, il est arrêté lors du coup d'Etat. Exilé en Belgique puis en Suisse où vit sa fille, il meurt en 1880.

- Quant à Laurent Chavassieu, il est élu député sur la même liste que Martin Bernard et Eugène Baune. Notable populaire et respecté, il devient maire de Montbrison en 1848, inaugurant ainsi le suffrage universel pour l'élection municipale. En 1851, il est emprisonné pendant quelques jours après le coup d'Etat. Son fils, Jean-Baptiste Chavassieu, proclame la République à Montbrison en 1871 et devient à son tour député-maire de Montbrison. Un monument a été établi par souscription sur leur tombe au cimetière de la ville à laquelle Jean-Baptiste a légué sa fortune.

Rue Martin-Bernard, place Eugène-Baune, boulevard Chavassieu : le souvenir des quarante-huitards montbrisonnais, élus dans la fièvre et l'enthousiasme de 1848, s'inscrit ainsi dans la ville elle-même et nous rappelle que, dans une ville traditionnellement conservatrice, sont nés trois hommes qui ont compté dans l'histoire nationale...

Commémorations locales

En 1948, le centenaire de 1848 avait été commémoré avec éclat : exposition au musée d'Allard et plantation d'un arbre de la liberté au jardin d'Allard par Georges Bidault, président du Conseil des ministres et député de la Loire, en présence des enfants des écoles. Ce souvenir

m'a été rappelé récemment par M. France et par M^{elle} Bréasson qui ont assisté à la scène comme instituteurs.

Un cent cinquantième n'appelle certes pas, dans le rituel républicain, de grandes commémorations, semblables à celles de 1948. Une conférence aura cependant lieu en novembre au Centre social dans le cadre des « soirées du vendredi ». Et nous nous permettons quelques suggestions faciles à réaliser : l'arbre de la liberté – un cèdre - est devenu un bel arbre, proche du kiosque et de la statue de Victor de Laprade ; on pourrait placer une inscription indiquant qu'il s'agit d'un arbre de la liberté planté en 1948.

On pourrait aussi au cimetière de Montbrison, nettoyer le monument des Chavassieu et aussi remettre en état le monument – un obélisque - qui, à l'entrée à droite, est dédié à la mémoire de Martin Bernard, Eugène Baune et Auguste Bernard. Ce serait aussi se souvenir de ces hommes qui ont risqué leur liberté et parfois leur vie pour que nous soyons de libres citoyens, égaux devant le suffrage universel qui fonde la démocratie².

Claude Latta

² Certes l'œuvre des hommes de 1948 était incomplète et les femmes n'eurent le droit de vote qu'en 1944 : leur participation à la Résistance ne pouvait permettre de différer cette réforme trop longtemps retardée. Symboliquement, le président du Conseil qui inaugure à Montbrison l'arbre de la liberté de 1948 avait été le successeur de Jean Moulin à la tête du C.N.R.

Au XVII^e siècle

Michel Baud, "marchand pérolier" à Montbrison

Qu'il est doux ! Qu'il est doux de parler des choses du temps passé... du temps où d'autres que nous avaient à faire face aux réalités de la vie. Sans nostalgie ni regrets excessifs, comme ils nous semblent curieux et attachants ces métiers d'autrefois ! Mais ils nous quittent, disparaissent au fil des décennies qui passent. Activités où l'homme, de ses mains, modelait la matière, où l'activité journalière entretenait le goût du travail bien fait, où l'artisan trouvait à la fois son pain et sa joie de vivre. Certains de ces métiers nous sont déjà si étrangers que nous les imaginons se placer aux temps les plus reculés. Qui de nos jours parle encore de *pérol* ? Quelle activité avait un *pérolier* ? Nos fêtes folkloriques en ignorent l'art et le mot, de même que bien des dictionnaires habituels. Deux documents peuvent nous permettre de retrouver, pour un instant, un de ces métiers tombés en désuétude : *marchand pérolier*.

Un grand pérol...

C'est le mot de *pérol* rencontré dans un document (archives privées) par le *notaire tabellion royal* Dunval qui a tout d'abord attiré notre attention. Ce texte en date du 25 février 1601 est la quittance finale faisant mention du versement achevé des différents éléments constituant une dot de mariée. Le contrat de mariage avait été signé le 7 avril 1596 par-devant le notaire royal Pierre Monates. Si le délai de règlement complet peut paraître long, c'est que l'on sortait de la période difficile et fort troublée de la fin du XVI^e siècle, période dont les gens avaient bien souffert. Cependant la dot était très confortable pour une fille de laboureur de Champdieu. Parmi les biens apportés par la future épouse, après *les sestiers de bled seigle, les tonneaux garnis* et autres denrées, les *habits de noce*, les uns et les autres *estimés à l'amiable*, apparaissait, quelque peu inattendu, *un grand pérol de cuivre rouge de la valeur de 6 escus 20 sols*. Le document remontant au règne du bon roi Henri IV, évidemment précieux à plus d'un titre, nous laissa cependant une légère insatisfaction quant à la réalité de ce *grand pérol*. L'estimation qui en était faite montrait à quel point il s'agissait là d'un ustensile ménager utile, apprécié et peu courant. Sa valeur se trouvait comparable à celle d'un sestier³ et demi de seigle (425 litres) ou deux génisses ou bien encore de quatre jeunes veaux de boucherie. Tout métal était coûteux et, par là même, rare dans les demeures campagnardes. Les inventaires dressés à cette époque nous aident à prendre conscience de cette rareté et comprendre l'attachement, le soin que prenaient les gens de chez nous à la conservation des articles comportant du métal plus ou moins ouvré : serrures, pioches, pelles de fer, chaînes...

Le "pérolier"

Au XVII^e siècle, Montbrison offrait une palette de corps de métiers, riche et largement ouverte, mais nous n'avions pas jusque-là rencontré le métier qui aurait pu apaiser notre curiosité. Un deuxième document, tiré des archives de la Diana, allait nous permettre de préciser et savoir ce que recouvrait exactement ce mot de *pérol*, être renseigné sur les activités d'un marchand *pérolier* et l'essentiel à connaître de cette profession. Il s'agit d'un inventaire

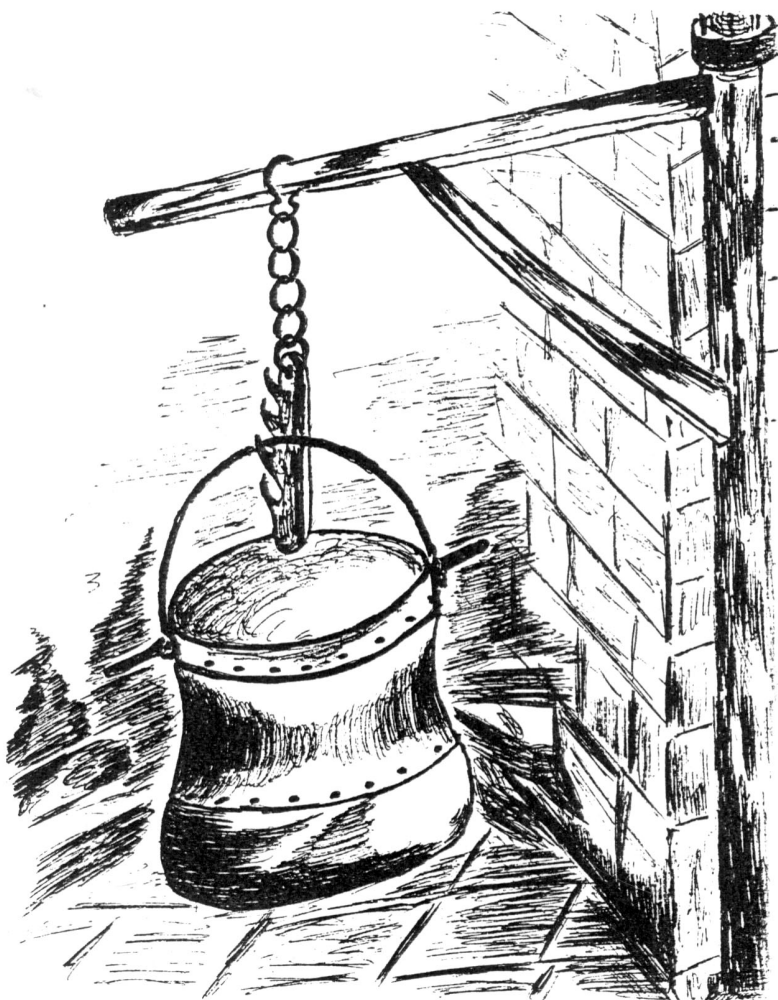
³ Un sestier ou septier vaut seize bichets d'environ vingt litres chacun.

dressé le 25 avril 1667 des *effets, facultés et tenues de Maître Michel Baud perollier de la ville de Montbrison*. Le notaire Thoynet, en présence de la veuve, rédigea cet acte dans la maison que le défunt habitait et qui était *située rue de Moing de cette ville*. L'action était faite à la réquisition du *Sieur Louys Plumet et de Marie Ybertie sa fiancée promise au mariage*, laquelle était la veuve dudit Michel Baud. Les requérants souhaitaient poursuivre les activités dudit marchand, à l'aide des meubles et effets constituant pour partie l'hoirie dudit défunt.

L'artisan et sa boutique

L'inventaire peut être suivi le plus souvent pas à pas. Pénétrons, avec Maître Thoynet dans la boutique de la maison où se sont trouvés : *un grand enclume (sic) de fer sur une souche de bois, estimé 80 £ et un autre petit enclume avec une paire de grands soufflets, quinze marteaux grands ou petits, un estau, un bigorne, des tenailles et autres outils servant pour le métier de pérollier le tout estimé 80 £, tout près un grand bachat de pierre (10 £)*.

Articles de **cuivre** (travail et commerce)



- 1 quintal⁴ de cuivre rouge neuf et chaudrons grandes ou petites à 18 sols la livre,
- 80 livres de vieux cuivre rouge et plusieurs *péros* rompus,
- 12 *chaudrons* cuivre jaune et 12 casses de même cuivre,
- 80 livres de cuivre jaune et autres *péros* rompus,
- 15 sortes de pots cuivre rouge (40 £),
- 3 fours à pâté cuivre rouge (7 £),
- 1 réfrigérant cuivre rouge (15 £),
- 1 bassin cuivre rouge pour cuire les confitures (4 £),
- 2 petites bassines de cuivre rouge,
- 2 passoires de cuivre rouge,
- 4 chandeliers de même,
- 5 bassinoires ou chauffe-lit, cuivre rouge ou jaune (4 £),
- 3 chaudrons à *poissonner*,
- 1 seau ferré de cuivre rouge,
- 1 paire de chenets de cuivre jaune (9 £).

Un pérol dessiné d'après un spécimen existant

Articles de fer

⁴ Le quintal en 1667 correspond à 50 kg ; une livre à un peu moins de 500 g.

- 30 pots de fer avec leurs couvercles,
- 6 quintaux de fer, moitié vulgairement *appelé de reille*⁵ l'autre moitié plat à 10 £ le quintal,
- 40 *poelles* ou *casses* à frire de fer,
- 4 *lèche frite* de fer
- 4 *masses fil de fer*⁶
- 4 peignes à peigner le chanvre, 50 £
- 6 écumeurs de fer
- 3 *platines à passer le linge*
- 6 réchauds de fer
- 4 mortiers de fer
- 1 grande anche ou pot à tenir l'eau : 10 £.

Cette première partie de l'inventaire amène quelques remarques :

Un *pérollier* confectionne, répare et vend en priorité des ustensiles de cuivre rouge ou jaune (laiton) à usage ménager. Son art s'applique aussi à certains objets ou accessoires en fer plus diversifiés. Le travail du cuivre se fait plus particulièrement à froid, martelage de la feuille, rivetage, étirage, rétreinte du métal, façonnage à l'enclume. Le travail à *chaud* s'applique plus spécialement aux accessoires et parties en fer : anses, poignées, trépieds, servants... Parmi les articles trouvés dans la boutique, on peut accorder quelques instants d'attention à certains objets un peu singuliers : le *réfrigérant*, l'*anche*, les *fours à pâté*, les *peignes à peigner le chanvre* (coûteux mais d'usage courant) , les *platines à passer* (repasser) *le linge*, *chaudrons à poissonner*....

Les *péros* mentionnés ici, comme le grand *pérol* du premier document, justifient le nom donné à la profession exercée par Michel Baud et que nous assimilerions à celle de chaudronnier. Un *pérol* était un récipient en cuivre rouge formé de plusieurs parties rivées entre elles lorsqu'il était de grande capacité, celle-ci pouvant aller de vingt à cent litres et plus. Le *pérol* était muni d'une anse à laquelle s'adjoignaient deux poignées horizontales pour aider au transport. Il était mis au coeur de l'âtre grâce à une potence pivotante à laquelle il se trouvait suspendu.

Dès la fin du XVII^e siècle les mots de *pérol*, *pérollier* tombèrent en désuétude, on ne les rencontre plus guère dans les textes de chez nous. Ils laissèrent la place à des termes qui nous sont plus familiers comme : *chauderon*, chaudron, chaudière, chaudronnier... La cause en fut-elle l'apparition de produits quelque peu différents ou l'emploi de mots utilisés par les ordonnances royales établissant un cadre précis à cette profession ? (mots usités dans la région parisienne ?). Il ne subsista guère que le patronyme de Pérol (Peyrol) resté encore assez fréquent.

La vie quotidienne

L'inventaire se poursuit ; il va nous révéler à présent certains aspects de la vie quotidienne du *marchand pérollier*. Dans le *dessous joignant la boutique*, genre d'arrière-boutique servant de cellier, nous trouvons une cuve, des bennes de vendange, 6 tonneaux dont l'un de 3 *asnées* (294 litres) pleins de vin (et nous sommes en avril).

La chambre de dessus ayant vue sur la *rue de Moing* a : un lit garni, bois noyer, paillasse, *couestre et chevet de plume*, une couverture de Catalogne blanche, tour de lit à franges, une table noyer et six chaises de même qualité, deux autres chaises tapissées, un dresseur avec un bas à deux portes fermant à clé où se sont trouvés : une aiguière et une salière en étain fin, des plats, assiettes, écuelles, cuillers, pots, chopines, pot à huile et à eau, le

⁵ Fer de reille (acier doux) : barres de section carrée ou exceptionnellement ronde ; la reille était le nom donné à la barre métallique servant de soc à l'aire du paysan.

⁶ Masses : rouleaux de fil, parfois aussi en écheveaux, souvent de section carrée ou irrégulière.

tout en étain commun pour un poids de 60 livres. Il y a encore un appareillage de cheminée avec chenets, pinces, pelles... Dans un cabinet en bois de noyer à quatre portes dont deux avec serrure se trouvent 30 serviettes, des linges divers, des *linceuls* de toile fine ou commune blanche, trois nappes fines, six de toile commune....

A l'étage supérieur, dans une chambre, sont deux bois de lit bois de pin, garnis avec le tour en étoffe de *cadis roux* et l'autre à franges de droguet gris de pays, une chaise noyer, deux coffres dont un contenant 35 *linceulx* toile de ménage, des habits et des linges à ladite Ybertie et à Marie et Jeanne Baud, les deux filles. Un cabinet contigu renferme des papiers de famille par lesquels nous apprenons que Michel Baud avait acheté le 13 octobre 1660, voilà sept années, la maison où il tenait boutique de Mathieu Porchaix et de Geneviève Fournier sa femme (acte reçu par François Chavassieu, notaire royal). Au fil des ans le *marchand pérolier* avait de même fait acquisition d'une vigne et d'un jardin à Rigaud de Messire Louys Philibert (acte reçu Noël Barrieu, notaire royal). Sa veuve, Marie Ybertie, pour sa part, avait acheté le 30 décembre 1666 une autre vigne à Estienne Seroual et Catherine Violet (acte reçu Thoynet, notaire royal) dont le créancier était Messire François Dubreuil de Champdiou. Michel Baud avait testé le 31 octobre 1664 et un premier inventaire avait alors été dressé le 1^{er} novembre 1664 (acte reçu Monates, notaire royal). Un codicille fut joint le 21 janvier 1666 (acte reçu Duclos, notaire royal). Le *pérolier* n'avait peut-être pas une très bonne santé. Nous apprenons qu'il prêtait parfois de l'argent à des Montbrisonnais par obligations et rentes à son profit. Les sommes restaient assez modestes, seulement quelques dizaines de livres.

La valeur estimée des meubles, dont il faut au passage reconnaître la qualité, et des marchandises citées à l'inventaire s'élève à 1038 livres 2 sols. Le sieur Louys Plumet en accepte la charge ainsi que celle de diverses sommes et autres biens, propriétés personnelles de Marie Ybertie. Il s'engage à les faire porter au contrat de mariage comme aussi les biens dotaux et ceux constituant l'hoirie du sieur Michel Baud pour ses deux filles mineures avec la maison où ce jour acte [fut] fait et passé à Montbrison en la rue de Moingt le 25 avril 1667 après midy en présence de Mr Jean Violet Latour archer en la prévosté maréchaussée du Forest et Hoste du logis des 3 pigeons audit Montbrison et François Fournel praticien qui ont signé avec lesd. Plumet et Ybertie.

Notre curiosité, mise en éveil par un mot relevant d'un métier disparu et rarement cité au XVII^e siècle parmi les activités de la région montbrisonnaise, se voit satisfaite et au-delà, puisque grâce à cet inventaire nous pouvons de plus avoir une idée assez précise de ce que pouvait être la vie professionnelle et sociale de Michel Baud prématurément disparu. Jouissant d'un appartement très correctement meublé, propriétaire, comme bien d'autres artisans de son temps, d'un jardin et de vignes à usage personnel, mais surtout possesseur depuis sept années d'une boutique bien achalandée et dont la situation dans une rue animée de la capitale du Forez était fort judicieuse⁷, la condition de ce *marchand pérolier* présentait tous les caractères habituels d'une réussite bien engagée.

Après bien d'autres, ce dernier document nous laisse à penser que Montbrison, avec un artisanat et un commerce renaissants, fut elle aussi prise par l'engouement d'un essor économique général qui s'affirmait et connut la fébrilité que lui ouvraient les perspectives nouvelles de ce début de règne du *Roi soleil*.

Jean Guillot

⁷ Au XVII^e siècle, la rue de Moingt, actuelle rue de l'Ancien-Hôpital, voyait l'arrivée de nombreux voyageurs et acheteurs éventuels entrés par la porte du même nom et qu'accueillaient là des auberges nombreuses et actives.

Une aventure intellectuelle et éditoriale dans un Centre Social :

Village de Forez, une revue d'histoire locale

*Pour établir un dossier de demande de subvention, Jacques Martinez, membre du bureau et ancien président du Centre social, nous a demandé de présenter Village de Forez, son histoire et la place qu'il tient au sein du Centre social et dans la ville elle-même. Cette initiative a été à l'origine de ce texte. Remanié et augmenté, nous le publions ici : une revue d'histoire locale a elle aussi sa propre histoire, devient avec le temps un objet d'histoire. Tenter de faire celle-ci, ou plutôt de l'ébaucher, c'est l'occasion de réfléchir sur ce que nous avons fait et sur ce que nous avons voulu faire, même si, parfois, l'effort de **théorisation** a suivi les faits plus qu'il ne les a précédés. C'est aussi, après tout, une aventure intellectuelle qui appartient déjà à l'histoire de la cité. Nous avons pensé que cela intéressera aussi bien ceux qui découvrent notre revue que ceux qui nous suivent fidèlement depuis longtemps.*

Village de Forez est une revue d'histoire locale qui a été créée en 1980 dans le cadre du Centre social de Montbrison : ce fut, sans doute, une « première » dans l'histoire des Centres sociaux... Pourquoi, en effet, une revue d'histoire dans un tel cadre ? Les circonstances, mais aussi une réflexion d'ensemble, ont leur part dans cette aventure inscrite aujourd'hui dans la durée.

La création du Groupe d'histoire locale et de Village de Forez

Le Centre social de Montbrison, créé en 1973 et géré par une association régie par la loi de 1901, était dirigé en 1977 - date de la création du groupe d'histoire locale - par des militants associatifs, engagés dans les affaires de la Cité et dans un conflit avec la municipalité de Montbrison : conflit qui menaçait l'existence même et l'indépendance du Centre social ; il n'y a pas lieu ici de s'étendre sur cet épisode, clos en 1986, sinon pour rappeler la nécessité qui s'imposait alors à nous, comme une évidence, de développer le Centre social dans tous les domaines, y compris dans celui de la culture.

Or, il se trouve que ceux-là même – dont nous étions - qui avaient en charge la responsabilité du Centre social étaient, pour certains d'entre eux, des passionnés d'histoire locale. Ils avaient envie de travailler ensemble pour approfondir la connaissance de cette histoire et aussi pour la faire mieux connaître à leurs compatriotes. Ils ont rassemblé une équipe. Ils avaient envie de faire de l'histoire : ils ont trouvé dans cette aventure le plaisir du travail bénévole, choisi et partagé et l'enrichissement intellectuel qui a été leur récompense.

Joseph Barou, Claude Beaudinat, l'abbé Jean Canard, Jean-Baptiste Chèze, Marguerite Fournier, André Guillot, Jean Guillot, Claude Latta, Georgette Simonet, Jean-Paul Soleillant, Michèle Sury ont été ainsi les fondateurs du *groupe d'histoire locale* du Centre social, né en 1977.

Une idée sous-tendait cette création et justifiait l'intégration de cette activité dans celle d'un Centre social : il n'y a pas d'avenir sans passé. L'histoire nous aide à comprendre le

présent de la même façon que les expériences que nous vivons au présent nous permettent de comprendre le passé. L'histoire nous permet de structurer notre personnalité. Elle est l'un des éléments de cohésion du tissu social et participe à la formation de l'identité collective d'une ville et d'une région : chacun de nous a besoin de cette mémoire.

Les Montbrisonnais pourraient ainsi, nous semblait-il, connaître davantage l'histoire de leur ville et de leur région. Quant aux nouveaux venus, ils s'intégreraient d'autant plus facilement à la ville qu'ils en connaîtraient l'histoire...

Cette activité s'intégrait en outre dans une politique culturelle d'ensemble : il y avait aussi au Centre social un groupe **Patois vivant** qui publiait aussi un bulletin. Il y eut aussi, à la même époque, la fondation d'une **Université populaire** – relayée par les **Soirées du vendredi** – dont les objectifs étaient de former des citoyens et de connaître le monde.

Les débuts du groupe d'histoire locale

Notre première activité fut d'abord d'organiser des conférences : des historiens foréziens vinrent présenter leurs travaux et leurs ouvrages, des personnalités locales évoquèrent leurs souvenirs. Il y eut des séances d'initiation à la généalogie et à la pratique des archives.

Nous avons aussi organisé des visites de monuments : le prieuré et le musée d'Ambierle, le château de Sury-le-Comtal, le château de Vaugirard à Champdieu, la visite de Montbrison et de ses monuments – celle-ci fut suivie de bien d'autres...

Pendant trois ans, nous sommes allés ainsi de conférences en visites et la formule eut du succès. Une exposition de livres d'histoire et une exposition de cartes postales attirèrent aussi beaucoup de monde.

Mais nous avons envie de "passer à l'écrit" comme l'avait fait le groupe *Patois vivant*, fondé par Joseph Barou et qui avait son bulletin et l'Université populaire, animée par Jean-François Skrzypczak, qui publiait des *Cahiers* reprenant les textes des conférences (140 environ furent organisées en sept ans)..

Joseph Barou proposa la création d'un bulletin d'histoire locale. Peu de temps auparavant, il y avait eu, au musée d'Allard, une exposition consacrée à l'histoire du comté de Forez : Marguerite Gonon en avait été l'organisatrice et l'avait appelée *un village nommé Forez* ; notre bulletin avait trouvé son nom, ce fut *Village de Forez*.

Village de Forez : une volonté d'éducation populaire

Nous avons fait, dès le début, des choix auxquels, je crois, nous sommes restés fidèles :

Nous avons choisi de nous intéresser à un espace volontairement limité : Montbrison et le Montbrisonnais, sans cependant nous interdire des incursions dans l'ensemble du Forez. Il ne s'agissait pas de remplacer la Diana, dont nous sommes d'ailleurs presque tous membres, mais de jouer un rôle limité à l'histoire locale du Montbrisonnais.

Nous avons voulu faire à la fois de la recherche sur documents et vulgariser cette recherche dans une publication modeste dans sa présentation et dans son coût (et son prix de vente !) de façon à rendre l'histoire locale accessible à tous. Le développement de l'informatique et de la reprographie, la qualité de l'impression réalisée par le C.D.D.P. (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) nous ont d'ailleurs permis de beaucoup progresser et de publier avec une certaine qualité de présentation.

Nous n'avons pas défini à l'avance un programme de publications car celles-ci dépendent souvent des domaines de recherche des historiens et de ce qu'ils nous proposent. Mais nous n'avons exclu aucun domaine et nous avons souhaité que *Village de Forez* soit un "espace de liberté" qui permette l'ouverture de nouveaux chantiers – y compris dans le domaine de l'histoire contemporaine.

Nous avons voulu toucher, bien sûr, les passionnés d'histoire mais aussi, dans une démarche **d'éducation populaire**, aller vers un nouveau public qui ne venait pas spontanément vers les publications historiques. Notre satisfaction aura aussi été de faire écrire des auteurs qui, sans nos sollicitations, nos encouragements, et un travail de formation aux techniques et aux méthodes de l'histoire, n'auraient sans doute pas écrit. C'est peut-être l'une des choses dont nous sommes les plus fiers.

Nos soutiens

Notre entreprise a été rendue possible grâce à un certains nombre de soutiens :

Nos lecteurs ont été nos premiers soutiens. Leur fidélité nous touche : certains sont abonnés depuis le début et souscrivent à nombre de nos numéros spéciaux. Lorsqu'ils se réabonnent, ils mettent parfois un petit mot d'encouragement. Notre tirage est environ de 350 exemplaires, avec 150 abonnés. La vente au numéro se fait au Centre social et dans quelques points de vente. Les articles que la presse consacre à nos publications jouent un rôle très important. Nous participons aussi chaque année aux *Boënnales du livre* (la fête du livre de Boën) et nous organisons une vente en décembre.

Notre diffusion s'est beaucoup améliorée et rationalisée depuis qu'André Guillot a accepté d'en prendre la responsabilité.

Quant à Joseph Barou, outre son travail d'historien, il a bien souvent assuré la saisie et la mise en page des textes et des numéros et il gère le stock désormais important des maquettes de chaque numéro – ce qui permet des retirages.

Le Centre social ne nous a jamais marchandé son soutien et son appui logistique et financier. Il assure la gestion financière, fait l'avance du paiement des factures, stocke les numéros qui sont gardés en réserve lorsqu'il y a des invendus. Lorsqu'il y a des bénéfices, ils entrent dans le budget du Centre social et servent à rémunérer le temps passé par les permanents du Centre. Ce système nous assure une inappréciable tranquillité d'esprit, ce que ne veut pas dire que nous ne soyons pas attentifs aux problèmes financiers, bien au contraire. Il faut souligner à nouveau que tout le travail des auteurs et des membres du comité de rédaction est entièrement bénévole. *Village de Forez* reste, en somme, fidèle à ses origines en privilégiant le travail militant.

Le C.D.D.P. nous a aussi apporté un appui important en acceptant de nous imprimer : travail qui, grâce à M. Marajo, responsable de l'imprimerie, est réalisé avec beaucoup de soin et de diligence. Les tarifs pratiqués nous ont permis de maintenir des prix abordables.

Evolution et bilan

Le groupe d'histoire locale est devenu bien vite le groupe *Village de Forez* et l'activité éditoriale a éclipsé rapidement les autres activités, ce que l'on peut regretter : mais il est difficile de tout mener de front.

Les numéros ordinaires ou la vertu de persévérance :

La parution a été très longtemps trimestrielle : tous les trois mois nous avons fait paraître un "cahier d'histoire locale" de 24 pages, sans publicité. Après une discussion approfondie et parfois passionnée nous sommes passés à une publication semestrielle : chaque numéro a 48 pages, ce qui nous a permis de garder la même surface rédactionnelle pour l'ensemble de l'année. Cette réforme nous donne davantage de temps pour préparer et pour vendre chaque numéro. Cependant, elle a un peu dérouté nos abonnés, du fait de l'intervalle qui existe entre deux numéros.

Nous avons publié 73 numéros (les numéros semestriels sont désormais considérés comme des numéros doubles) soit, si l'on aime les statistiques, 1742 pages de texte.

Ce n'était pas difficile de faire, dans l'enthousiasme des commencements, le numéro 1. Ce qui a été plus difficile, c'est de continuer et de persévérer ; et nous avons toujours réussi à paraître dans les délais...

Les numéros spéciaux

Nous avons, en outre, publié de nombreux numéros spéciaux, dits « hors série » et rattachés, pour le dépôt légal, à un numéro ordinaire dont il est le « supplément ». Ces numéros spéciaux accueillent des études plus importantes qui dépassent la taille d'un article et qui ne pourraient trouver place dans un numéro ordinaire. Ces numéros spéciaux sont d'abord tirés à 100 exemplaires puis réédités à la demande : certains ont atteint 500 exemplaires.

Certains sont devenus des "classiques" : *Marguerite Fournier raconte...*, illustrée par Claude Beaudinat, rassemble tous les articles de l'historienne montbrisonnaise ainsi que ses souvenirs d'enfance et ses souvenirs de journaliste judiciaire ayant assisté pendant 40 ans aux séances de la cour d'assises ; les travaux de Joseph Barou sur les institutions sociales de l'Ancien Régime, le catholicisme social et ses créations et sur *Les enfants abandonnés en Forez*, étude couronnée par un prix de la Société d'histoire des hôpitaux ; *Les scieurs de long* de Marie-Thérèse Liange-Patural qui fait revivre tout un pan de l'histoire des habitants des monts du Forez ; *La Révolution à Montbrison*, *Benoît Malon* ou *Les évêques et prêtres foréziens aux Etats-Unis* de Claude Latta, l'histoire de l'école Pasteur et les recherches sur l'école et les instituteurs foréziens sous Vichy, de Gérard Aventurier, les travaux d'ethnographie rurale de Claude Beaudinat, les recherches de Marie Grange sur Boisset-les-Montrond, le recueil d'hommages consacré à la grande historienne forézienne Marguerite Gonon. Mais on ne peut tout citer...

Les numéros spéciaux tendent aujourd'hui à devenir plus importants que la revue elle-même : n'y a-t-il pas là un risque d'affaiblir la revue elle-même ? En tout cas ils témoignent du rayonnement de *Village de Forez*.

La gloire du Bicentenaire

En 1989, année du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, *Village de Forez* et le Centre social ont joué un rôle moteur dans la création du comité montbrisonnais du Bicentenaire – reconnu officiellement par décision de M. Jean-Noël Jeanneney, président de la mission du Bicentenaire, chargé de l'organisation de cette célébration nationale.

Le programme fut varié : conférences, visites, organisation d'un colloque, voyage à Paris, fête au jardin d'Allard. *Village de Forez* a publié dix-sept « Cahiers du Bicentenaire » qui reprennent le texte de certaines conférences ou publient des études originales. Les actes du colloque ont été aussi publiés et sont répertoriés dans l'ouvrage que l'historien Michel Vovelle a consacré aux « Colloques du Bicentenaire » (éditions La Découverte). Bref, ce fut une grande année.

Evolutions

De plus en plus nous essayons de travailler en partenariat avec d'autres associations ou organismes et de réaliser des coéditions qui nous permettent à la fois d'aider d'autres communautés à fixer leur propre mémoire et de trouver d'autres lecteurs. Quelques exemples : le recueil *Marguerite Fournier raconte...* avait été en 1993, coédité avec la Diana. Un cahier consacré à l'histoire de la communauté protestante de Montbrison et à l'histoire de la chapelle de l'ancien hôtel-Dieu, devenu le temple de l'Eglise réformée, a été coédité avec l'Eglise

réformée de Montbrison. Le texte d'une conférence sur l'histoire judiciaire de Montbrison – faite dans le cadre des journées « portes ouvertes » du ministère de la justice - a été coédité avec le palais de justice de la ville. Il y a là une voie à explorer et à développer davantage.

Nous abordons aussi de plus en plus des sujets – parfois encore brûlants – d'histoire très contemporaine : nous avons commencé en rassemblant, grâce à Roger Faure, les articles publiés dans la revue sur la Résistance et la déportation ; puis sont venues les études de Gérard Aventurier sur les écoles et les instituteurs sous Vichy. Albert Cellier vient de publier un recueil de témoignages sur les instituteurs de la Loire requis par le S.T.O. : travail de mémoire important pour un groupe d'hommes pris dans les tenailles de l'histoire et qui, victimes du travail obligatoire, se sont sentis souvent mal aimés et mal compris. Nous venons de publier les souvenirs de guerre de Jean Baudou, ancien combattant d'Algérie, qui livre son expérience douloureuse de jeune soldat jeté dans une guerre qui n'osait pas dire son nom.

Le comité de rédaction

Notre comité de rédaction s'est renouvelé et étoffé. Il est formé actuellement de dix-neuf membres : des membres fondateurs restent Joseph Barou (Montbrison), Claude Beaudinat (Saint-Just-en-Bas), André Guillot (Montbrison), Jean Guillot (Champdieu) et Claude Latta (Montbrison). Parmi les amis qui nous ont rejoints, Pierre Drevet (Montbrison) et Pascal Chambon (Saint-Etienne) enseignent au collège Victor-de-Laprade de Montbrison ; Edouard Crozier (Ailleux) est un illustrateur de qualité. Gérard Aventurier (Saint-Etienne), Danielle Bory (Champdieu), Roger Briand (Veauche), Roger Faure (Montbrison), le docteur Francis Goutorbe (Roanne), Marie Grange (Boisset-les-Montrond), Pierre-Michel Therrat (Marcoux) témoignent, par leur origine et leur résidence, de notre diversité forézienne. Philippe Pouzols (Montbrison) et Michaël Lathière (Chalain-d'Uzore) représentent la jeune génération. Tous ont écrit dans la revue ou dans ses numéros spéciaux. Maurice Bayle (Montbrison) et Mireille Busseuil (Margerie-Chantagret) viennent de nous rejoindre.

Nous nous réunissons trois à quatre fois par an. Un tour de table permet de connaître les projets de recherche et de publication de chacun ; les points qui sont à l'ordre du jour sont ensuite discutés. Nos réunions sont suivies d'un repas qui permet échanges et contacts. En outre, nous nous voyons souvent à la Diana, en particulier le samedi après-midi.

Notre place dans la cité

Village de Forez n'est pas une association mais l'une des activités du Centre social de Montbrison avec lequel les relations sont fondées sur la confiance. Son comité de rédaction fonctionne d'une manière autonome. Il a pris progressivement toute sa place dans la vie culturelle de la cité. Ses collections sont régulièrement consultées, en particulier à la bibliothèque municipale et à la Diana. Progressivement, à travers nos publications, s'est constituée une sorte d'*encyclopédie* de l'histoire locale. Il reste cependant beaucoup à faire : heureusement pour les historiens, il y a toujours à chercher et, au fil des recherches, s'ouvrent sans cesse de nouveaux chantiers...

Notre activité n'est pas fermée : nous avons toujours essayé de pratiquer l'ouverture et la transparence et de nous enrichir mutuellement de nos diversités.

Nous travaillons tous aussi dans le cadre de la Diana qui est, à Montbrison, la maison de l'histoire. Certains, au sein de celle-ci, ont pu s'irriter de notre création et de notre développement : notre activité est, en fait, complémentaire. En fait, nous publions aussi dans le Bulletin de la Diana, nous y amenons de nouveaux adhérents. Mais nous touchons aussi un autre public et nous publions sur des sujets que la Diana hésiterait peut-être à aborder parce que trop contemporains. Le pluralisme est ainsi garant de la liberté.

Notre culture d'origine, est, d'autre part, assez contestataire et nous a permis de défendre le patrimoine montbrisonnais : certes, un article de *Village de Forez* n'avait pu, en 1982, sauver de la destruction la chapelle de la Charité de Montbrison. Mais, récemment, nous avons lancé une pétition pour que le clocheton – disgracieux et inutile – qui, à l'occasion d'une restauration de la façade, avait été construit sur le clocher de la collégiale Notre-Dame, soit démolit. Le pari semblait un peu fou : il a été gagné parce que notre action a pu être utilisée par la municipalité comme moyen de pression sur l'architecte et parce que la pétition, relayée par la presse, a alerté les autorités des Monuments historiques.

Nos activités ont parfois abouti à la création d'autres associations : il y a vingt ans, notre exposition de cartes postales a abouti à la création d'une section cartophile à Montbrison. Roger Briand, membre de notre comité de rédaction, a fondé à Veauche une association d'histoire locale. Des articles de *Village de Forez* ont parfois été à l'origine d'ouvrages d'histoire : l'auteur a développé sa recherche à partir de l'article publié dans la revue.

La mémoire et l'avenir

L'histoire fait partie des « sciences de l'homme » : elle a la passion de comprendre et le désir de transmettre. Elle est une mémoire. Or les hommes et les communautés qui les rassemblent ont besoin de mémoire pour vivre et pour se tourner vers l'avenir. C'est vrai pour un pays, une ville, un village, une association et aussi pour chaque citoyen dans la cité.

Ce sont sans doute les raisons qui expliquent que *Village de Forez* a été accueilli comme il l'a été et qu'il a pu s'intégrer aux activités du Centre social de Montbrison, dans une démarche d'éducation populaire qui était particulièrement privilégiée dans cette association. Il n'y a pas de politique sociale sans une démarche culturelle qui permette de construire l'identité des hommes dans la société et il n'y a pas d'identité sans Histoire.

Claude Latta

Un destin peu ordinaire, du Forez au Canada :

Jean-Marie Pêtre (1887-1965)

La télévision nous captive parfois avec des histoires extraordinaires et pourtant, la vie, même dans notre propre famille, peut receler des aventures aussi incroyables et aussi émouvantes !

Nous sommes en 1912, sur le vieux port à Marseille, deux hommes sont couchés sur un banc à deux places, ils se tournent le dos, ils dorment. L'un est un inconnu, l'autre, le frère de mon grand-père, Jean-Marie Pêtre, dit Johannès, né le 14 juin 1887 à Saint-Just-sur-Loire¹. Ils sont à la recherche de travail, déjà !

Soudain, le voisin de banc se redresse et dit :

- Bonjour collègue. qui es-tu ? D'où viens-tu ?

- Je m'appelle Johannès Pêtre. Je suis de Saint-Etienne, dans la Loire et je cherche du travail.

- Eh bien moi, j'en ai trouvé du travail ! Ce matin, je vais me présenter à un bureau d'embauche, sur le port. Ce sont des Canadiens de la *Nickel Company* qui recherchent des bûcherons pour défricher la vaste forêt canadienne dans le district de Sudbury, dans l'Ontario, au Canada !² Et le travail ne me fait pas peur !

- Au Canada !

- Oui, et là-bas, c'est un grand pays neuf, en plein développement. Il y a d'immenses forêts à défricher ! On peut s'y faire une nouvelle vie et y fonder une famille !

- D'accord, répondit mon grand-oncle, après quelques instants de réflexion. Sa décision avait vite été prise !

Le matin même, ils s'inscrivaient au bureau de recrutement et embarquaient sur un bateau en partance pour Londres. De là, ils voguaient vers le Canada, dans les entreponts inconfortables d'un paquebot, vers Montréal. La même année, le 14 avril 1912, le *Titanic*, magnifique paquebot anglais avait sombré dans l'Atlantique nord, en heurtant un iceberg.

Ils étaient partis avec des émigrés recrutés en France et en Europe, échoués là à une époque de dures difficultés économiques.

Arrivés au Canada, ils étaient dirigés vers un chantier d'abattage d'arbres situé près de Sudbury (Province d'Ontario) où la *Nickel Company* étendait ses activités³ à une soixantaine de kilomètres au nord du lac Erié.

Sudbury, au début du siècle, était une ville de pionniers, construite en bois, avec des rues en poussière l'été et en boue et neige l'hiver. Le climat canadien était très rude, avec des étés chauds où les moustiques pullulaient et des hivers longs et surtout très froids, avec des températures descendant à moins trente-cinq degrés, et même moins quarante. Nos jeunes Français, peu habitués devaient beaucoup souffrir du froid.

Certains ont dû abandonner et revenir en Europe, mais nos deux lascars qui étaient devenus des amis inséparables devaient rester et s'implanter dans le pays.

¹ Acte de naissance n° 26 de la vie de Saint-Just-sur-Loire, communiqué par le service de l'état civil de cette ville.

² L'*I.N.C.O. Limited* fondée en 1902 à son siège social à Toronto (Ontario), Canada.

³ Aujourd'hui Sudbury est une grande ville de 100 000 habitants, grand centre de l'extraction et de la métallurgie du nickel.

N^o 26

NAISSANCE

de Pêtr
Jean marie

Marié à Vermeil - Petit
(Maise) le vingt cinq juin
mil neuf cent vingt huit
avec Marie Anne Jacques
le sept novembre mil neuf
cent vingt neuf
à Maise,
Québec

Ce jour d'hui quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-sept,
à onze heures du soir devant nous le Monsieur M...
Officier de l'Etat civil de la commune de St Just sur Loire
est comparu Pêtr M... âgé de trente huit ans
Comptable d'ouvriers au Chemin de Fer de St Just sur Loire
qui nous a dit que M... Adelaïde Marie sa femme
âgée de trente ans

est accouchée le treize juin à onze heures du soir
dans le domicile de son mari
d'un enfant du sexe masculin qui nous a été présenté et a quel
on a donné le prénom de Jean marie
desquelles déclaration et présentation nous avons rédigé le présent acte en
présence des sieurs Gabriel Ernest... et Burruillet
Jean... âgés de trente sept ans, les deux
domiciliés à St Just sur Loire
et après lecture faite nous avons signé avec le déclarant et les
Témoins

Signature des deux Témoins, Signature du Déclarant, Signature de l'Officier de l'Etat civil,
B... G... M... H...

1. Acte de naissance de Jean-Marie Pêtr

2. nécrologie dans le Sudbury Star du 3 février 1965 →



A la douce mémoire de

Jean-Marie Pêtr

époux de feu

MARIE-ANNE JACQUES

décédé à Sudbury, Ont.

le mardi 2 février, 1965

à l'âge de 77 ans.

Grand'messe de Requiem en l'église de l'Annonciation de Sudbury, Ont. le vendredi 5 février 1965 à 8h. 45 A.M. Inhumation dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa, Ont.

que son âme et les âmes des fidèles défunts reposent en paix, par la miséricorde de Dieu. Amen.

Coopérative Funéraire

SUDBURY, ONTARIO

3508

PRINTED IN ITALY

OBITUARIES

JEAN MARIE PETRE

Former stationary engineer at the Nickel Range Hotel for 22 years, Jean Marie Petre, 77, of Pioneer Manor, died Tuesday in St. Joseph's Hospital. The body is at the Co-Operative Funeral Home, 57 Notre Dame Ave. Requiem mass will be sung at 2:45 a.m. Friday in Annonciation Roman Catholic Church. Born in St. Just sur Loire, France, he came to Sudbury in 1912, and lived here until 1945 when he moved to Ottawa. He worked there as stationary engineer at the Lord Elgin Hotel for 15 years. Returning to Sudbury four years ago, he lived at 1772 Mayfair Ct., before entering Pioneer Manor. His wife, the former Marie Anne Jacques, whom he married in 1928, died some years ago. Surviving are two daughters, Mrs Gaston Paquette, of Sudbury, and Mrs J. P. Gosselin, of Trois Rivières, Que., and two brothers, Jacques and Francois, in France. Interment will take place in the family plot in Ottawa Roman Catholic Cemetery.

Une carte postale de l'époque, envoyée par lui, nous montre le travail éprouvant de ces pionniers qui devaient abattre les arbres, les charger sur des traîneaux tirés par des chevaux et transporter ce bois sur des rivières gelées d'où le dégel du printemps suivant les emmèneraient aux scieries.

Les trains de bois descendaient la rivière et les *draveurs* suivaient les billots malmenés par les flots, en bateau ou sur les berges. Avec des gaffes, ils dégageaient les billes de bois pour une descente plus aisée. Aux cataractes, ils liaient ensemble les billots pour leur faire franchir cet obstacle. A chaque lieu d'étape où le train de bois devait s'arrêter, ils construisaient des barrages mobiles, les *bômes*, derrière lesquels les billes s'entassaient. Enfin, les bois formaient des radeaux immenses qui arrivaient jusqu'aux scieries où ils étaient débités.

En 1914, à la déclaration de guerre, Jean-Marie revint en France pour faire son devoir pendant toute la guerre de 1914-1918. A cette époque, les hommes avaient une grande idée de la patrie. Ils voulaient défendre leur pays, leur famille contre l'invasion et aussi reconquérir l'Alsace-Lorraine perdue après la guerre de 1870.

Mon grand-père, Ernest François Pêtre, frère aîné de Jean-Marie, avait effectué son service militaire au 10^{ème} bataillon d'artillerie à pied, au fort Saint-Jean à Marseille. Il avait été réformé le 17 juin 1900, pour cause de péritonite. Le 7 septembre 1914, il s'engageait pour la durée de la guerre. Il était marié et avait une fille :ma mère.

Il fut incorporé au 54^{ème} régiment d'artillerie à Lyon. Habillé avec l'uniforme bleu des artilleurs, il se retrouva dans la cour de la caserne, aligné avec les autres engagés volontaires. Un gradé demanda :

- Quels sont ceux d'entre vous qui sont ajusteurs-tourneurs ? Mon grand-père s'avança avec quelques autres soldats.
- Venez par ici. Vous voulez défendre votre pays ? Vous allez contrôler la fabrication des munitions dans les usines d'armement.

Il fut dirigé, le 27 septembre 1914, vers le service des forges de Cluny, en qualité d'aide contrôleur dans la fabrication des obus, puis à Montceau-les-Mines et de nouveau à Cluny, à l'école des Arts et Métiers jusqu'à la fin de la guerre. Il fut démobilisé le 11 février 1919⁴.

Comme quoi, le destin vous rattrape toujours !

En 1928, Jean-Marie revint en France pour rechercher la tombe de son frère Antoine Pêtre, mort des suites de ses blessures le 27 août 1914, dans les combats de la bataille de Lorraine, à Doncières (Vosges)⁵.

Antoine Pêtre était né lui aussi à Saint-Just-sur-Loire, le 17 avril 1884 et appartenant en tant que soldat au 38^{ème} régiment d'infanterie.

Il était cuisinier-chauffeur dans une grande maison bourgeoise de Paris, rue Bayard, dans le 8^{ème} arrondissement. Comme beaucoup de provinciaux à l'époque, il était venu dans la capitale pour chercher du travail.

Il avait épousé, en 1909, une Bourbonnaise, Anna Vignal, de Gannat (Allier). Mais la guerre de 1914-1918 allait détruire ce foyer comme beaucoup d'autres. Il est peu de familles en France qui n'aient pas eu un ou plusieurs tués au cours de cette guerre atroce, terrible et

⁴ Renseignements pris sur le livret militaire d'Ernest François Pêtre.

⁵ Aimablement communiqué par la division de l'état civil et des mentions au Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. La guerre avait fait disparaître 329 000 tués, disparus, prisonniers ou morts dans les hôpitaux en août et septembre 1914, soit 1/6^{ème} des pertes de toute la guerre de 1914-1918. Ces pertes étaient dues à l'impréparation des troupes, aux attaques inconsidérées de l'infanterie devant les mitrailleuses allemandes, aux charges de cavalerie d'un autre âge et aux pantalons rouges des soldats, trop visibles dans le paysage (Georges Blond).

dégradante. Les monuments aux morts de nos villes et de nos villages sont remplis de noms de soldats morts pour la France.

Antoine, parti le 2 août 1914, n'a pas eu le temps de comprendre ce qui lui arrivait. A peine habillé en soldat et transporté vers les Vosges, il a été fauché par les mitrailleuses ennemies au cours des premiers combats. On lançait à l'assaut, en pantalons rouges et képis bleus, tous ces jeunes hommes dont les bras et le savoir-faire allaient manquer au pays et qui seront supprimés par rangées entières dans les bois et terres de France. Notre pays sortira vainqueur mais appauvri par cette saignée de paysans soldats !

Jean-Marie retrouva la tombe de son frère, curieusement à Verneuil-Petit (Meuse), au nord-est de Montmédy, près de la frontière belge. Peut-être avait-il été transporté dans un hôpital de campagne, car il est signalé comme mort des suites de ses blessures.

En traversant ce village lorrain, il rencontrera, sur le pas de la porte de sa maison, Marie Anna, jeune femme de trente-six ans, que les décès des jeunes hommes du village à la guerre avaient laissée célibataire. Elle lui plut et il lui demanda de l'épouser. *Il la maria*, comme on dit au Canada ! Les choses ne traînèrent pas et le 25 juin 1928, Jean-Marie Pêtre épousait Marie Anna Jacques, née le 30 octobre 1892 à Verneuil-Petit, fille de Joseph Jacques et de Marie Amélie Saint-Nard⁶.

Cette jeune femme a dû être très étonnée devant ce prétendant, parlant très bien français et venant d'un pays lointain qu'elle ne connaissait pas. Jean-Marie repartit pour Sudbury et quelques temps après, sa nouvelle épouse vint le rejoindre au Canada, en passant par Londres. Elle qui n'était jamais sortie de son village, c'était une belle aventure dans un pays neuf !

Ils feront leur vie au Canada. Ils auront deux filles, Thérèse Marthe Pêtre, épouse Gosselin, née le 1^{er} octobre 1919 et Jeanine Pêtre, épouse Paquette, née le 15 novembre 1932. Elles se sont mariées et ont eu des enfants : deux filles adoptées pour Thérèse et cinq enfants pour Jeanine. Cette dernière a aujourd'hui douze petits enfants.

Jean-Marie fera sa carrière à la Nickel Company comme *Stationary Engineer*, gérant d'un hôtel de la compagnie pendant trente-trois ans. Il prendra sa retraite, il perdra son épouse Marie et reviendra nous visiter en 1958. Le 2 février 1965, il décèdera à Sudbury, à l'âge de 77 ans. Il sera inhumé à Ottawa (Ontario)⁷.

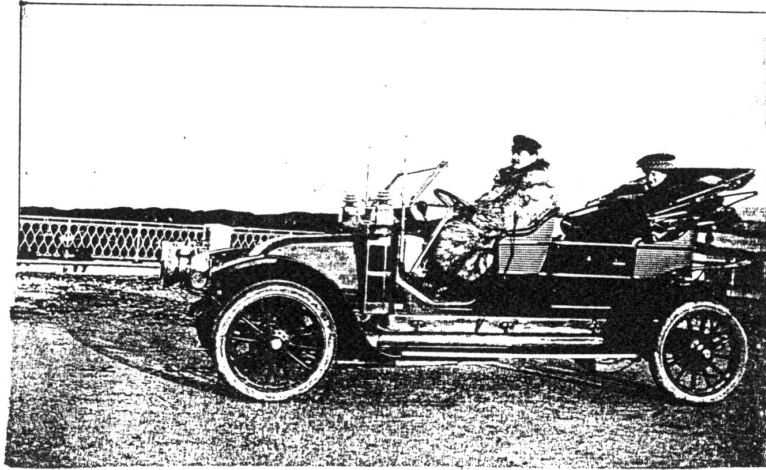
Il me semble que je rends hommage à mon grand-oncle et à tous les émigrants français qui ont travaillé au Canada, aux Etats-Unis et dans le monde entier avec toutes leurs forces et leur amour de ces nouvelles terres qui les accueillait si honnêtement et si généreusement. Ils y ont apporté leur savoir-faire, leur honnêteté, leur morale, leur conscience professionnelle, leur belle écriture, héritage d'une éducation rigoureuse et de leur culture française. Beaucoup ont vécu dans ces pays neufs et ont eu des descendants qui aujourd'hui gardent leur attachement à la France et continuent à utiliser notre belle langue, avec un accent inimitable et un air de vieille France.

De la mémoire surgit parfois une brillante étincelle d'histoire ! Les descendants et la famille de Jean-Marie peuvent être fiers de cet homme courageux.

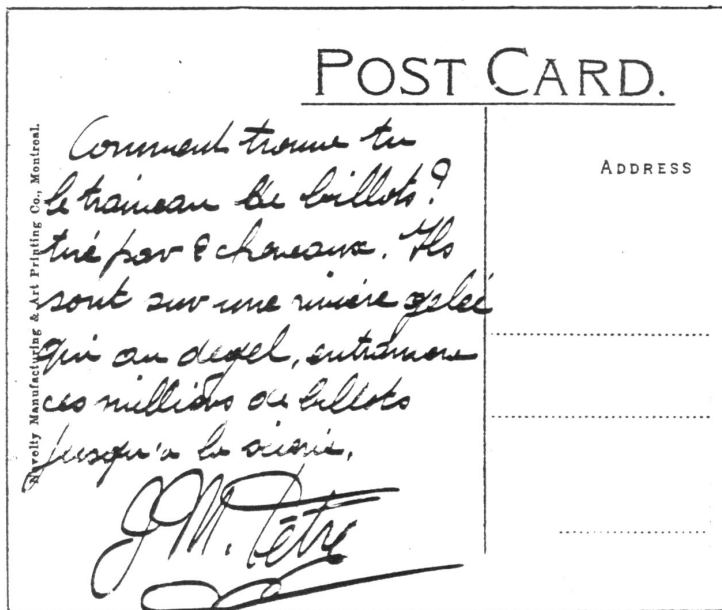
Roger Faure

⁶ Selon l'acte de naissance et l'acte de mariage de Marie Anne Jacques, communiqués par la mairie de Verneuil-Petit.

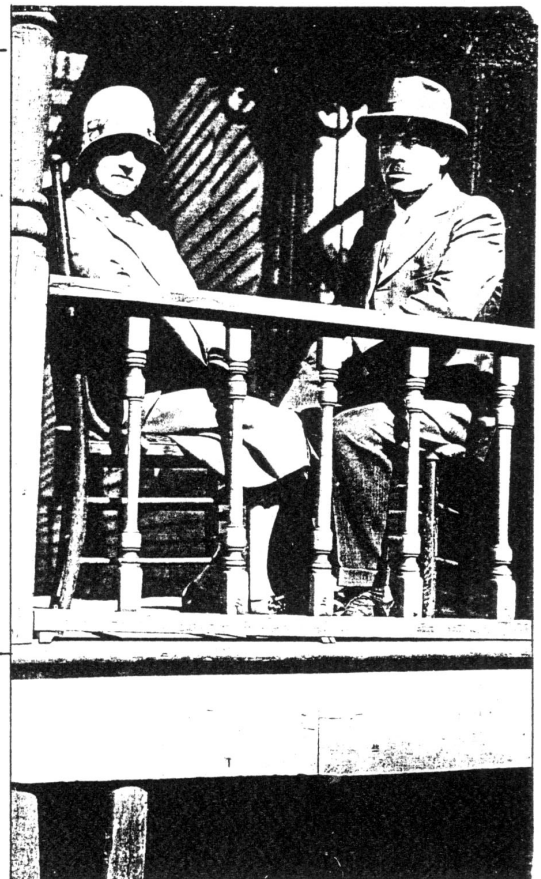
⁷ Voir documents 2 et 3, qui nous ont été communiqués par la *Public Library* de Sudburg que je remercie ici.



Antoine Pêtre au volant de la voiture de ses patrons en 1912 avec sa femme Anna.
Voiture Renault type X1 de 1908 valant 13 000 F or



Écriture et signature de Jean Marie Pêtre



Jean-Marie Pêtre et sa femme sur le balcon de leur maison de Sudbury en 1929

Le 4^e centenaire de l'édit de Nantes (1598) et son enregistrement difficile en Forez (1605)

L'enregistrement de l'édit de Nantes (1598) s'est heurté, dans les parlements et dans les provinces, à de nombreuses résistances. Après plusieurs décisions qui furent modifiées les unes après les autres, du fait des résistances locales, c'est seulement en 1605 que les lieux de culte autorisés aux réformés furent finalement fixés en Forez ainsi que le montre ce document conservé dans les archives de la Diana et que, malgré les difficultés de langue et de lecture, nous avons reproduit en entier, dans sa forme orthographique de l'époque : il est cité en italique pour le distinguer des commentaires qui le précèdent et l'accompagnent. Les passages importants sont en caractères gras.

Des explications précèdent le texte de l'enregistrement de l'édit de Nantes en Forez et sont aussi intercalées dans celui-ci pour en permettre la compréhension. Des notes permettent de donner les précisions qui nous ont semblé nécessaires, soit pour la compréhension de la langue, soit pour la connaissance du contexte historique. Les passages soulignés par nous sont indiqués en notes.

Ce texte, photographié, est reproduit dans l'exposition qui circule, en 1998, dans le département de la Loire et qui sera, en décembre, au temple réformé de Montbrison.

1 - Les événements nationaux

Henri IV contre la Ligue

Henri III, roi de France, est assassiné à Paris le 1^{er} août 1588 par un moine fanatique, Jacques Clément, qui lui reproche de combattre la Ligue et d'admettre pour son successeur Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui est protestant. Henri de Navarre prit le nom d'Henri IV. Sa situation est délicate : sera-t-il reconnu comme roi par les Français ? La légitimité dynastique sera-t-elle plus forte que l'attachement au catholicisme ? N'oublions pas pour comprendre ce problème que l'une des lois fondamentales du royaume est que le roi de France doit être catholique. L'idée d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat est évidemment étrangère et inimaginable pour les contemporains.

La guerre civile continua : d'un côté les catholiques dirigés par le duc de Mayenne (frère d'Henri le Balafre, duc de Guise, qu'Henri III avait fait assassiner et qui tenait Paris. Les catholiques avaient le soutien de l'Espagne et Philippe II ne cachait guère ses prétentions au trône de France. Henri IV, victorieux du duc de Mayenne à Arques et à Ivry (1589-1590), échoua devant Paris.

Quand la Ligue convoqua à Paris des états généraux dans l'intention de faire nommer un roi catholique, Philippe II fit connaître ses prétentions. Mais le sentiment national fut le plus

fort : la majorité des députés aux états généraux repoussa celles-ci avec indignation. Henri IV, avec beaucoup d'habileté, profita de cette occasion pour annoncer qu'il se convertissait au catholicisme (« Paris vaut bien une messe » aurait-il déclaré...). Il abjura la religion réformée dans la basilique de Saint-Denis (juillet 1593) et se fit sacrer roi de France dans la cathédrale de Chartres (Février 1594) – le duc de Mayenne tenait Reims où les rois de France étaient habituellement sacrés.

Henri IV avait pratiquement gagné la partie : la Ligue se disloqua et Henri IV acheta la soumission des derniers opposants ; il obtint, à prix d'or, la reddition de Paris. Philippe II renonça après trois ans de luttes confuses et signa la paix de Vervins (1598).

L'édit de Nantes (1598)

Il fallait régler la question religieuse. L'Union calviniste – qui groupait les chefs réformés – avait rompu avec le roi après sa conversion au catholicisme. Beaucoup de catholiques admettaient mal, d'autre part, que le protestantisme fût officiellement toléré dans le royaume de France. Il fallut deux ans de difficiles négociations entre les commissaires du roi⁸ et les réformés tenant assemblée permanente⁹ et aussi l'autorité d'Henri IV pour faire accepter l'édit de Nantes (1598) qui était un compromis.

L'édit de Nantes, "perpétuel et irrévocable", affirmait certes que la religion catholique était la religion dominante et qu'elle devait être "établie en tous lieux" mais accordait aux Réformés la liberté de conscience, le droit de célébrer leur culte partout où il existait en 1597 et, en plus, dans une localité par bailliage, l'égalité absolue avec les catholiques devant la loi, l'accès à tous les emplois, la création dans plusieurs parlements de chambres "mi-parties" (constituées pour moitié de magistrats catholiques et protestants). Les protestants devaient cependant payer la dîme et observer les fêtes chômées de l'église catholique.

Par des articles spéciaux, qui ne figuraient cependant pas dans l'édit, Henri IV permettait à ses anciens coreligionnaires d'occuper une centaine de places fortes et de se réunir en assemblées générales pour y discuter de leurs intérêts. Les établissements scolaires protestants seront subventionnés. Ces garanties furent les plus difficiles à faire admettre : elles semblaient laisser les réformés constituer un véritable état dans l'Etat.

L'édit de Nantes n'était pas le premier des « édits de pacification »¹⁰. mais les précédents n'avaient jamais été acceptés : l'édit de Beaulieu (1576), donné par Henri III et qui octroyait aux réformés des avantages un peu comparables, avait provoqué la formation de la Ligue et la reprise de la guerre civile.

L'édit de Nantes tient une place à part dans l'histoire des édits de pacification :

- Il est très détaillé dans ses différentes dispositions et établit un équilibre subtil et minutieusement réglé pour éviter toute cause future de conflit.

- Il est perçu, du fait de la situation intérieure et extérieure, comme "définitif" et équilibré, d'autant qu'il s'accompagne d'une amnistie pour tous les faits antérieurs.

- La liberté de conscience accordée aux réformés s'accompagnait de "privilèges" qui leur en garantissait l'exercice.

⁸ Henri IV eut l'habileté de nommer à la fois des commissaires catholiques (de Vic, le juriste de Thou) et protestants (Shomberg, Sully, Lesdiguières).

⁹ Cette assemblée se tint successivement à Châtelleraut, Saumur, Vendôme et Loudun.

¹⁰ Il y eut successivement les édits de 1562, de Saint-Germain (1570), Beaulieu (1576), Poitiers (1577), Nérac (1579) et Fleix (1579). Leur liste montre l'absence d'application.

Surtout, dans l'histoire religieuse de l'Europe, la France, pour la première fois, donnait l'exemple de la tolérance qui était alors une idée neuve.

L'enregistrement et l'application de l'édit de Nantes

La pratique et la tradition exigeaient qu'un édit royal soit enregistré par le Parlement, chargé d'appliquer les lois. Le parlement de Paris – dont dépendait le Forez – refusa d'enregistrer l'édit de Nantes, en invoquant le principe de "non-aliénabilité" du royaume pour refuser l'octroi de places de sûreté aux protestants. Il fallut qu'Henri IV convoquât les principaux opposants à la cour pour leur rappeler que l'édit avait été fait "pour le bien de la paix", qu'ils devaient «obéir» et que le roi "était le fils aîné de l'Eglise".

Cependant, le roi dut composer et accepter, selon les provinces, de nombreux aménagements. L'application de l'édit fut donc difficile et l'exemple du Forez est significatif puisque son enregistrement traîna jusqu'en 1605.

2 - Le texte de confirmation de l'édit de Nantes en Forez

A la fin des guerres de religion, la généralité de Lyon s'était spontanément ralliée à Henri IV en 1594. Mais le duc de Nemours tenait encore solidement Montbrison et ses partisans rançonnaient le pays d'alentour. Mais la mort de Nemours (1595) mit fin à la Ligue en Forez. Le marquis de Saint-Sorlin, frère de Nemours, accepta une trêve en décembre 1595. En janvier 1596, Henri IV "racheta" Montbrison à Saint-Sorlin pour 60 000 livres, donna un édit de pacification pour les nemouristes et les maintint dans leurs fonctions. Montbrison garda son rôle de capitale de bailliage et ses anciennes franchises et libertés. On reconnaît l'application de la politique menée par le roi au niveau national.

L'application de l'édit de Nantes fut difficile en Forez. Les protestants étaient peu nombreux. Ils se heurtèrent à l'opposition des catholiques : ils avaient voulu installer un lieu de culte à l'Estra mais en furent chassés et la maison "où ils avoient fait quelques assemblées fut bruslée"¹¹. Ils tentèrent de s'installer ensuite sur les terres du baron de Saint-Priest, seigneur haut-justicier de Saint-Etienne, qui les chassa également. En 1613, ils purent rester à Saint-Germain-Laval et la Tour.

Le texte de confirmation de l'édit de Nantes, signé de Frère et Chandieu, commissaires du roi, rappelle d'abord que les protestants demandent l'application des dispositions qui prévoient l'établissement de deux lieux de culte par bailliage :

*Nous commissaires députés par le Roy pour l'exécution des édicte de pacification au pays de Forestz scavoir faisons que sur la requête à nous présentée par les habitants aud. pays de Forestz faisant profession de la religion prétendue réformée¹² tendant à ce que procédant à l'exécution dudit édict en ceste province en laquelle y a quatre bailliages¹³ ressortissons nuement et sans moyen en la Cour de parlement, leur soient par nous bailles et désignés **deux lieux en chacun desdits bailliages pour y faire l'exercice publicq de leurdite religion¹⁴**.*

¹¹ Texte cité par Auguste Bernard : *Histoire du Forez*, Montbrison, Bernard aîné, 1835, t. II, p. 267.

¹² La religion Prétendue Réformée (R.P.R.) : c'est l'expression consacrée qui affirme ainsi l'orthodoxie de la religion catholique...

¹³ Le bailliage principal de Montbrison, le bailliage secondaire de Bourg-Argental et, à l'époque, deux petits bailliages supprimés ensuite et correspondant à des enclaves auvergnate et vellave (Saint-Ferréol et Chauffour).

¹⁴ C'est nous qui soulignons ce passage.

Le texte mentionne alors les oppositions auxquelles se sont heurtées les protestants foréziens de la part des habitants et en demande le rétablissement

*en ce compris les trois lieux à eulx la accordés et baillés par ordonnance du deuxiesme aoust mil six cens et d'aillant que par lad. ordonnance on leur aurait baillé pour ung desdits lieux St Germain Laval auquel ils n'auraient peu estre établis attendu l'opposition formée audit établissement par le bailli dudit pays de Forestz, il nous plaise leur bailler et accorder le Pont Saint Rambert au lieu et deffaut dudit St Germain et que pareillement au lieu du villaige de l'Estra lequel leur aurait été baillé pour ledit exercice par ordonnance de M. Philibert de la Guiche, conseiller du Roi en son conseil privé, chevalier de ses ordres, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en Lyonnais, Forestz et Beaujolois, en date du seiziesme juillet mil six cens et trois, et **auquel lieu ils n'auraient peu faire librement l'exercice publicq de leurd. religion aine en auraient été dechassés et la maison où ils se souloient assembler auroit esté bruslée**¹⁵,*

ils demandent que

leur soit baillé le faulxbourg inférieur de St Estienne de Furan¹⁶ autrement dict d'outre Furan ou de la Monta.

Mais ils se heurtent à l'opposition du baron de Saint-Priest qui a été entendu par les commissaires royaux :

*et ouï sur ladite requeste noble Loys de Geyssan, baron de St Priest, seigneur haut justicier dudict St Estienne en présence de Mre Jacques de Miolans, seigneur de Chevrières et St Chaumont, conseiller du Roien ses conseils d'estat et privé, chevalier de ses ordres et lieutenant général pour sa Majesté aud. pays, **lequel sieur de St Priest nous auroit dict et remonstré que lesdits supplions ne pouvaient demander led. lieu de St Estienne pour l'exercice de lad. religion attendu que led y repugnoit par lequel il disait les terres des seigneurs et gentilshommes catholicques**¹⁷ en estre exemptes et qu'au deffaut dud. lieu de l'Extra¹⁸ il y avait d'autres lieux appartenant à Sa Majesté qui leur pourraient estre donnes pour faire leurdict exercice et service.*

La réplique des protestants : seules les terres ecclésiastiques sont exemptes de recevoir les lieux de culte réformés :

*A quoy par lesd. de la religion auroient este replicqué qu'en ce qui concerne les lieux de bailliages à eulx accordés par ledit édict il n'y a que les terres des ecclésiastiques qui en soient exemptes par l'article onziesme d'icelle et que de les renvoyer à d'autres hameaux escartés appartenants à sad. Majesté il n'y a propos ni apparence car s'ils n'ont peu en seureté estre établis aud. lieu de l'Estra appartenant pareillement à sad. Majeste, moines le seraient-ils aux autres qui seraient plus esloignés et où il n'y a aucuns officiers de justice qui fassent leur résidence ordinaire **pour les garantir des injures qu'on leur fait ordinairement**¹⁹, ou au contraire ils pourraient en toute liberté et assurance faire leurd. exercice aux **faulxbourgs dud. St-Etienne auxquels la plupart desdits suppliants ont leur domicile et les officiers de justice y résidents pourront contenir en leur devoir ceux qui les vouldroient troubler et priver du benefice des édicte de sad. Majesté**²⁰*

¹⁵ Id.

¹⁶ Il s'agit, bien sûr, de Saint-Etienne, actuel chef-lieu de la Loire, qui faisait partie du Forez.

¹⁷ C'est nous qui soulignons.

¹⁸ Rappel de l'incendie de l'Estra citée *supra*.

¹⁹ C'est nous qui soulignons ce rappel de la mauvaise volonté des catholiques dans l'application de l'édit.

²⁰ on apprend ainsi que Saint-Etienne possède la plus importante des communautés réformées du Forez.

Le texte revient sur les griefs des réformés vis-à-vis du baron de Saint-Priest :

et quant à l'opposition formée par ledit sieur baron de St Priest soubstentant qu'elle n'estoit considérable que led. Sr demeurait sans intérêts mesmes que par l'establissement qu'ils requerraient au fauxbourg dud. St-Etienne l'exercice de leurd. religion se trouvait esloigné du château de Saint-Priest d'une lieue plus qu'il n'estoit lors de l'establissement aud. lieu de l'Estra. Au surplus que l'exécution dud. édict leur demeurerait infructueuse si on les renvoyait en lieu où il n'y ait personne faisant profession de lad. religion comme on avait fait par le passé et nonobstant lesd. remonstrances auroit led. sieur de St Priest persisté en son opposition et déclaré qu'il empesche l'establissement dudit exercice au faux bourg dudit Saint-Etienne

Rappel de l'opposition du seigneur de Chevières et de l'autorisation qui avait d'abord été donnée en 1600 d'établir le culte réformé à Saint-Germain-Laval, Bourg-Argental et la Tour-en-Jarez :

et en ce qui concerne la demande faite par ceulx de la religion prétendue réformée du Pont-Saint-Rambert led. Seigneur de Chevières n'auroit trouvé à propos de le leur accorder à cause du grand passage mais plustôt leur bailler le lieu de Saint Marcellin distant de demy-lieue dudict Pont-St-Rambert, veu aussi par nous lad. Ordonnance du deuxiesme aoust mil six cens par laquelle en exécution dudict edict auraient esté baillés auxd. de la religion prétendue réformée les lieux de Saint-Germain-Laval, le Bourg-Argental et la Tour-en-Jarez pour y faire l'exercice de lette dite religion, aultre Ordonnance dud. Seigneur de la Guiche du seziesme juillet mil six cent trois par laquelle au lieu et place de la Tour

On avait trouvé une solution transitoire qui n'a pas été retenue :

leur auroit esté baille le villaige de l'Estra et au lieu et place dudit Saint- Germain leur auroit esté accordé l'une des trois paroisses de Saint-Paul-de-Vezelins, de St-Julien-d'Oddes ou d'Amyons par provision attendant que led. seigneur de la Guiche se peult transporter sur le lieu pour reconnoistre la commodité ou incommodité dud. establissement, les actes et procès-verbaux des troubles et empeschements donnés à ceulx de ladite religion prétendue réformée tant aud. lieu de l'Estra que par les chemins y allant pour l'exercice de leurd. Religion faisant Foy aussi du bruslement de partie de la maison en laquelle ils s'assembloient²¹ des dix neuviemes avril et trentiesme may mil six cent quatre, dixiesme avril, douziemes may, cinquiesme juin, dix septiesme et vingt quatriemes juillet et vingt neuviemes aoust mil six cent cinq. aultre ordonnance dudit seigneur de Chevières du vingt-neuviemes juillet mil six cent cinq par laquelle est enjoint au chastelain de la Tour²² pourvoir aux suppliants d'une autre maison pour l'exercice de leurdite religion esloignée au moingtz du grand chemin soixante ou quatre vingt pas, l'exécution de laquelle lesd. suppliants nous auraient dit estre impossible nous ayant à ces fins requis nous transporter sur le lieu ce qu'aurions fait ou estans aurions veu et recogneu que led lieu de l'Estra est ung hameau composé de quinze maisons ou environ lesquelles joignent toutes au grand chemin par lequel on va de la playne de Forestz, d'Auvergne à Lyon, le tout veu et considéré avecq led seigneur de Chevières nous commissaires susdicts faisans droict sur lad. requête avons accordé auxd. de la religion prétendue reformée trois lieux tant seulement aud. pays de Forestz pour l'exercice de leurd. religion conformément a la première ordonnance du deuxiesme aoust mil six cent et au lieu et place de St Germain-Laval a eulx par icelle accordée

Les commissaires royaux accordent alors aux Réformés un lieu de culte à Saint-Marcellin et un autre à Outre-Furan, faubourg de Saint-Etienne :

²¹ C'est nous qui soulignons. On constate, une fois de plus, combien l'incendie de la maison de l'Estra a été durement ressenti.

²² La Tour-en-Jarez.

leur avons baillé et assigné le lieu de St Marcellin²³ appartenant à Sa Majesté et pour le regard de la demande par eulx faite des faulxbourgs de St Etienne au lieu et place de l'Estra, attendu l'opposition dud. baron de St Priest et reservation par luy faicte au cas que ne voulussions faire droict sur sad. opposition de luy donner du moingtz delay compétans pour faire ses remonstrances à Sad. Majesté, nous avons ordonné donc m'être mois led. sieur baron de St Priest se pivoira par devant Sa Majesté ainsi qu'il verra estre afre en les temps passé ou par sad. Majesté ne serait aultrement ordonné, nous avons dès à présent comme deslors et deslors comme à présent promys et promettons à ceulx de lad religion **de faire leur exercice publicq audict faulxbourg de St Estienne de Furan aultrement appelé le faulxbourg d'Outre-Furan ou de la Monta²⁴** nonobstant opposition et appellation quelconques et sans prejudice d'icelles et sur la plainte à nous faite par lesd. de la religion prétendue reformée de la longueur et difficulté que les officiers des lieux apportent à leur pourvoir de cimetièrre

Les réformés reçoivent le droit d'installer leurs cimetièrres dans des lieux appartenant au roi :

avons enjoinct aux officiers et consulz des villes et lieux où lesd. de la religion seront residans leur pourvoir dans quinze jours après la réquisition que leur sera faicte de cimetièrres commodes pour la sépulture de leurs morts sans user d'aucune remise à peyne de 1500 livres d'amende en leur propres et privés noms lesquels cimetièrres leurs seront bailles en lieux publicqs appartenant à sad. Majesté ou bien au corps des villes, bourgs, villaiges et communaultés et au deffaut d'iceulx en sera acheté aux despens desdits corps et communaultés en quoi lesd. de la religion contribueront pour leur part comme les autres suivant le reglement fait par sadite Majesté en son Conseil,

Le roi protège les réformés dans l'exercice de leur culte, interdit qu'ils soient persécutés et ordonne de rendre public l'édit d'enregistrement :

avons fait inhibition et défenses à toutes personnes de quelque quallité et condition qu'elles soient de ne les troubler ne molester lesd. de la Religion en sorte que soit en la possession et jouyssance des lieux à eulx cy dessus accordés à peyne d'estre punis comme infracteurs des edicts du Roy et perturbateurs du repos publicq, enjoignons aux lieutenans de Montbrison, de Bourg-Argental, St Ferréol et le Chauffour faire lire, publier et enregistrer ledit edict de notre susd. ordonnance à jours de plaids et iceux tenants et aux procureurs du Roi auxdicts sièges roquerons ladicte publication et enregistrement. Mandons à tous officiers dudit bailliage et pays de Forestz tenir la main à l'exécution de notre ordonnance et à tous huissiers et sergents royaulx sur ce requis icelle signifier à tous qu'il appartiendra, ensemble tous exploits et commandemens réservation et de ce faire leur donnons pouvoir en vertu de celui à nous donné. Faict à la Tour en Jarez le vingt-septiesme novembre 1605.

[signé] : Frère Chandieu

Un texte révélateur. Un texte fondateur.

Nous avons voulu, malgré sa difficulté et la peine que le lecteur aura eu à le suivre, reproduire ce texte dans son intégralité. Il est, en effet, très révélateur des difficultés politiques et religieuses de l'application de l'édit de Nantes :

- Il s'écoule sept années avant que l'édit de Nantes soit appliqué en Forez et que deux lieux de culte soient réservés, après mille tracasseries, aux réformés foréziens.

²³ C'est nous qui soulignons.

²⁴ Id.

- L'opposition de l'aristocratie forézienne – le baron de Saint-Priest et le seigneur de Chevières - est manifeste : on sait que pendant la Ligue, cette noblesse forézienne avait adhéré passionnément au "parti catholique" et qu'elle s'opposa encore à Henri IV même après son abjuration.

- Mais l'opposition populaire n'est pas moins forte : l'incendie de l'Estra, qui a des allures de pogrome, est significative et traumatise durablement la petite communauté réformée.

- Cette attitude violente mais aussi tracassière et étroitement juridique de l'opinion catholique annonce les reniements ultérieurs et la révocation de l'édit de Nantes (1685) par Louis XIV qui avait oublié qu'il était le petit-fils d'Henri IV...

Une fois de plus est vérifiée une vieille règle : les textes ne valent que par les hommes qui les appliquent et par la volonté politique qu'ils ont de les appliquer malgré les oppositions des fanatiques de toutes catégories. C'est l'Etat royal, garant de l'intérêt général qui put et sut l'imposer. En 1605, les commissaires du roi en Forez nous le rappellent...

Malgré ses ambiguïtés, les difficultés de son application et sa révocation ultérieure, l'édit de Nantes reste l'un des textes fondateurs de notre modernité : il est la reconnaissance de l'altérité, du droit de l'autre à exister, à croire ou à ne pas croire. Dans un siècle comme celui qui s'achève et qui, par tant d'aspects, ressemble au XVI^{ème} siècle, un édit comme celui que donna le « bon roi Henri » méritait d'être célébré et commémoré.

L'édit de Nantes n'était pas parfait mais on a vu les catastrophes qu'a entraîné sa révocation. Aussi la ferveur œcuménique avec laquelle protestants et catholiques l'ont célébré aujourd'hui a-t-elle quelque chose de réconfortant.

L'idée de tolérance fut longue à pénétrer dans les esprits et les mentalités. Nous le voyons à travers cet exemple d'histoire locale. Et la paix civile, comme la liberté, n'est jamais définitivement assurée. Les galériens protestants, qui payèrent durement le courage de n'avoir pas abjuré leur foi après 1685 et dont j'ai vu les souvenirs au "musée du Désert", ont témoigné pour la liberté de conscience et pour tous les hommes de tous les temps.

Claude Latta